

388 w6 * 

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2002.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je demande à Madame PHEULPIN-COQUEL de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame PHEULPIN-COQUEL procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mmes BOCQUET, BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mmes FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, M. MAUROY, Mme MERLIN, MM. MUTEZ, ORIOL, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : M. DEGREVE, Mme DESWARTE (pouvoir), MM. MARCHAND, MOREAU (pouvoir), PARGNEAUX, RICHIR (pouvoir).

Mes chers collègues, Monsieur le Maire honoraire, je souhaite engager tout de suite notre Conseil Municipal qui est le dernier avant les vacances. Il y a déjà un petit air d'été et de vacances dans ce Conseil.

Je commencerai par le carnet en rendant hommage à deux personnalités qui nous ont récemment quittés.

Je pense bien évidemment à Monsieur Arthur NOTEBART, décédé le 21 mai, à l'âge de 88 ans.

Yves DURAND, d'une part, à Lomme, Pierre MAUROY, d'autre part, au Conseil de Communauté Urbaine, le 23 mai dernier, ont rendu un hommage vibrant à Arthur NOTEBART qui était, chacun le sait, une personnalité métropolitaine de premier plan, un grand bâtisseur, et, on peut le dire aussi, un grand militant.

Il a été Maire de la commune de Lomme de 1947 à 1989. Ayant tout reconstruit dans cette ville ouvrière fortement éprouvée par la seconde guerre mondiale, il fut également Président de la Communauté Urbaine de Lille pendant dix-huit ans, de 1971 à 1989, avant de laisser la place à Pierre MAUROY.

On lui doit notamment le premier schéma directeur, la définition du P.O.S., la création du Marché d'Intérêt National, le Stadium de Lille, le Musée d'Art Moderne, et bien évidemment, son nom restera à jamais marqué à la réalisation du métro, exemple parmi d'autres, qui montre son esprit visionnaire malgré, à l'époque, des oppositions très importantes à ce projet.

Pendant plus de quarante ans, Arthur NOTEBART participa aussi à la vie politique locale et nationale.

(des manifestants du Vieux-Lille brandissent une banderole)

.../...

Je vous rappelle qu'on peut assister au Conseil municipal et que nous sommes prêts à vous recevoir, mais qu'il est interdit de faire état de positions, quelles qu'elles soient. C'est la loi et je vous demande de la respecter, surtout lorsqu'on évoque le décès d'un homme que chacun a admiré dans la région et qui a beaucoup fait pour notre métropole. Je pense que le problème du jardin public de La Treille peut attendre quelques instants, et en tout cas, vous vous devez de respecter des règles si vous n'arrivez pas à respecter la mémoire d'un homme.

Pendant plus de quarante ans, Arthur NOTEBART a participé à la vie politique locale et nationale. Conseiller Général de 1945 à 1982, élu député à 35 ans. Chacun sait qu'il était autodidacte, travailleur acharné, passionné, doté d'une grande intelligence, d'une indépendance d'esprit que chacun a encore en tête au travers de son franc-parler si caractéristique. Je crois qu'Arthur NOTEBART était un véritable personnage au sens noble du terme, comme chacun s'est plu à le dire.

Militant socialiste dès l'âge de 15 ans, il était extrêmement proche des gens, préférant l'action de terrain aux bancs de l'Assemblée Nationale, il le disait souvent, et toujours prêt à appréhender la réalité locale.

Il aura marqué sa ville bien évidemment, Monsieur le Maire de Lomme, mais aussi, cher Pierre MAUROY, notre métropole, comme vous l'avez rappelé récemment.

Aujourd'hui, je renouvelle mes condoléances ainsi que celles du Conseil Municipal à sa famille, à Monsieur Pierre MAUROY, Président de Lille Métropole Communauté Urbaine, à Monsieur le Député-Maire de Lomme, et à tous les amis et nombreux Lommois qui ont connu et apprécié Arthur NOTEBART et qui ont souhaité lui rendre hommage dans ces différentes manifestations ces jours derniers.

Deux jours plus tard, le 19 mai, par un concours de circonstance évidemment totalement malheureux, Henri PEUZIN, ancien Adjoint d'Arthur NOTEBART, décédait subitement dans l'Yonne à l'âge de 79 ans.

Chacun se souviendra qu'Henri PEUZIN avait présidé l'installation du nouveau Conseil Municipal, issu de l'association de Lomme avec la Ville de Lille. Il était élu du Conseil Municipal lommois depuis 1965 où il assura les fonctions d'Adjoint délégué à l'Environnement jusqu'en 1971.

Jusqu'en 1989, il avait continué à se dévouer aux côtés d'Arthur NOTEBART, avant de devenir le Premier Adjoint chargé des Finances d'Yves DURAND, et il est resté à ce poste jusqu'à l'an dernier, représentant la commune associée au Conseil Municipal de Lille jusqu'en mars 2001.

Nous garderons tous d'Henri PEUZIN le souvenir d'un militant engagé, un homme d'une très grande discrétion et en même temps d'une très grande efficacité, et d'une extrême gentillesse, qui ne comptait ici et au-delà que des amis.

Je renouvelle à sa famille et à Yves DURAND nos sincères condoléances. Nous avons encore en mémoire la présence ici, sur nos bancs, d'Henri PEUZIN.

Un carnet, comme je le dis souvent, est toujours douloureux parce que nous passons d'événements graves à des informations administratives, ou à des faits plus agréables.

Je voudrais d'abord informer le Conseil Municipal d'un changement récemment intervenu au Conseil Communal d'Hellemmes. Monsieur Gilles PARGNEAUX m'a fait part de l'arrivée de Monsieur Jean-Pierre NIVASSE pour remplacer Madame Marie PIERONI qui a souhaité, pour des raisons personnelles, mettre un terme à ses fonctions d'élue.

.../...

Monsieur NIVESSE est bien connu des Hellemmois pour son engagement dans la vie locale puisqu'il est Président de l'association l'Amicale Laïque de la Barrière.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et nous lui adressons des encouragements pour la mission qui est désormais la sienne auprès de Gilles PARGNEAUX, Maire d'Hellemmes.

Je voudrais maintenant adresser mes plus vives félicitations à deux fonctionnaires municipaux qui ont été promus au rang de Chevaliers dans l'Ordre National du Mérite, le 30 avril dernier.

Tout d'abord, Jean-Jacques TREELS, Adjoint au Directeur Général des Services, chargé des finances et des achats.

Je dirai que cela devient presque une habitude avec Monsieur TREELS puisque l'année dernière, nous l'avons félicité pour l'obtention de sa distinction de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Agricole, et c'est aujourd'hui une nouvelle consécration qui nous réjouit.

Ensuite, Monsieur Bertrand RADIGOIS, Conservateur en chef du Musée d'Histoire Naturelle de Lille, qui reçoit la même distinction.

Monsieur RADIGOIS est arrivé en 1976 au Musée comme chef taxidermiste stagiaire. Il est nommé en 1981 Conservateur du Musée, puis en 1992, Conservateur du Patrimoine en Chef. Il n'a cessé de mettre ses compétences au service des Lillois et de leur musée. Nous reparlerons d'ailleurs du Musée d'Histoire Naturelle car récemment une étude menée par le Ministère de la Culture a confirmé ce que nous savions, à savoir l'excellence des collections à un très bon niveau international, dans ses domaines de prédilection.

Je voudrais redire ici combien Monsieur RADIGOIS et l'équipe du Musée d'Histoire Naturelle de Lille organisent des manifestations d'envergure qui, non seulement mettent en valeur nos collections, mais aussi amènent nos concitoyens à réfléchir. Je pense par exemple aux expositions « déchets corrects exigés », ou « quelle eau fera-t-il demain ? » présentées en 1999 et 2000, et qui sont aujourd'hui visibles dans d'autres départements de notre pays.

C'est sous son impulsion aussi que les collections des différents musées dont il a la responsabilité sont régulièrement enrichies et que la fréquentation de ce lieu culturel est en constante progression.

Aussi je voudrais, au nom du Conseil Municipal, adresser nos très vives félicitations à Monsieur RADIGOIS.

J'annonce maintenant deux autres très bonnes nouvelles puisque deux de nos collègues sont devenus grands-pères, ce qui ne nous rajeunit pas, il faut bien le dire.

Je voudrais féliciter Pierre de SAINTIGNON, pour la naissance de la petite Inès, sa petite-fille, et féliciter Bernard ROMAN pour la naissance d'Arthur, son petit-fils. Nous avons dorénavant deux grands-pères de plus dans notre Conseil Municipal...

(applaudissements)

Je voudrais bien sûr leur adresser nos vives félicitations, beaucoup de bonheur, ainsi qu'aux parents respectifs d'Inès et d'Arthur.

J'en ai fini avec le carnet.

.../...

Un mot avant de commencer notre Conseil Municipal pour dire que nous venons de vivre une importante période électorale, un moment très important pour la vie démocratique de notre pays. Les Lillois n'ont pas échappé à la règle nationale. Les Français ont choisi leur chef d'Etat lors des élections présidentielles des 21 avril et 5 mai, et ont ensuite désigné leurs représentants, les députés, à l'Assemblée Nationale, lors des élections des 9 et 16 juin 2002.

Chacun connaît les résultats. Je crois que ce n'est pas le lieu, ni même l'heure, aujourd'hui, de discuter de cela. La démocratie a parlé, les choix ont été réalisés. Je voudrais donc aborder cette question essentiellement pour féliciter ceux qui ont été élus membres de l'Assemblée Nationale lors de ces dernières élections. En premier lieu : Monsieur Bernard ROMAN dans la 1ère circonscription de Lille, Monsieur Yves DURAND dans la 11ème circonscription, Monsieur Christian DECOCQ dans la 3ème circonscription –nous allons tous les applaudir, j'y compte bien- mais aussi, je souhaite le dire, Monsieur Bernard DEROSIER, ancien Maire d'Hellemmes qui était notre collègue jusqu'au dernier mandat, dans la 2ème circonscription.

Je voudrais féliciter ces 4 Députés du Nord, et au Conseil Municipal, au nom du Conseil Municipal, leur adresser, quel que soit l'endroit où ils siègent, mes plus sincères félicitations et leur souhaiter aussi bon courage.

Nous pouvons maintenant les applaudir.

(applaudissements)

Vous me permettrez un mot personnel vis-à-vis d'Alain CACHEUX.

Alain CACHEUX a été Député de la 3ème circonscription pendant cinq ans, à l'écoute des Lillois, et en même temps très présent à l'Assemblée Nationale. Je voulais donc lui rendre un hommage particulier puisqu'il a été rapporteur sur le logement de la loi contre les exclusions dont j'avais la charge, et rapporteur de la loi S.R.U.

Chacun connaît ce qu'a été son implication dans le travail parlementaire notamment dans le domaine du logement qu'il affectionne particulièrement, mais aussi de manière générale sur l'ensemble des textes qui ont permis des avancées sociales.

Je voulais donc lui rendre hommage.

Je voulais aussi dire à Bernard ROMAN et à Yves DURAND que leur travail, aussi bien sur le plan lillois que sur le plan national, a été récompensé si je puis dire par de belles élections lors de ces derniers scrutins, et dire à Christian DECOCQ que nous souhaitons vivement que, comme les autres députés de notre Ville, il n'oublie pas –mais je suis sûre qu'il ne l'oubliera pas- qu'il est aussi le représentant des Lillois lorsqu'il siègera à l'assemblée Nationale.

Nous avons la chance d'avoir au sein de notre Conseil Municipal 3 Députés auxquels nous pouvons ajouter Bernard DEROSIER qui n'est pas très loin de nous. Je crois que c'est une chance pour notre ville. C'est une chance si nous savons nous débattre lorsque c'est nécessaire au nom de la démocratie, mais si nous savons aussi défendre les intérêts des Lilloises et des Lillois dans l'ensemble des dossiers que nous traitons.

Donc, je leur souhaite bon courage et la Ville de Lille compte sur eux.

Nous allons changer de sujet puisque je voudrais maintenant saluer Lille Grand Palais qui est officiellement certifié Iso 9001 version 2000. C'est le premier Grand Palais français qui est certifié à ce niveau de qualité.

.../...

C'est à Dorothee DA SILVA et à toute son équipe que nous devons cette distinction. Lille Grand Palais devient ainsi le premier Palais des Congrès français certifié selon cette nouvelle appellation qui s'attache à mettre en avant une écoute accrue des clients, ainsi que la mesure de sa satisfaction, puis la mise en place d'un processus d'amélioration continue du système de management de la qualité.

Cette certification a nécessité beaucoup de travail. C'est une grande victoire pour Lille Grand Palais, et je crois qu'une fois de plus notre Palais des Congrès nous montre la qualité qui est la sienne. Je voudrais en féliciter sa Présidente et l'ensemble de l'équipe.

Un mot pour vous dire que j'ai eu le plaisir d'accueillir le 12 juin dernier à l'Hôtel de Ville son Altesse Royale le Prince Philippe de Belgique, à l'occasion du 100ème anniversaire de la Chambre de Commerce franco-belge et d'une visite de notre Palais des Beaux-Arts.

Le Prince a honoré cette manifestation de ses deux titres, j'allais dire, royal et fonctionnel puisqu'il est également le Président d'honneur de l'Office Belge du Commerce Extérieur.

Nous avons pu parler en Mairie de Lille, mais aussi lorsqu'il a été reçu par Pierre MAUROY à la Communauté Urbaine, des rapports de plus en plus concrets que notre Métropole et la Belgique ont en commun, tant sur le plan économique que sur le plan des transports, de la culture. Et je sais que Pierre MAUROY n'a pas manqué d'évoquer les perspectives de la bataille qu'il mène avec acharnement pour que nous arrivions à signer un traité entre la France et la Belgique sur la coopération transfrontalière.

Un mot maintenant pour vous dire qu'avant cet été qui sera, je l'espère, heureux pour chacun d'entre nous et nous permettra de retrouver les forces nécessaires pour la rentrée, de nombreuses fêtes se déroulent actuellement dans les rues de Lille.

Bien évidemment, il y a eu la Fête de la Musique, mais aussi des festivités qui ont démarré le 8 juin par une grande "Noche Latina" au Jardin des Plantes, concerts, danses, et villages associatifs, ont mis à l'honneur l'Amérique du Sud et sa diversité musicale.

Les traditionnelles Fêtes de Lille se sont déroulées entre le 13 et le 21 juin. Elles se sont ouvertes par un grand concert gratuit sur la Place du Général de GAULLE. Les arts de la rue ont investi la ville, et comme nous nous y étions engagés dans le cadre de l'Année de l'Eau, dont s'occupe Danielle POLIAUTRE. Je voudrais vous dire que sur la thématique de l'eau, une trentaine de compagnies théâtrales et musicales ont donné leur vision humoristique et décalée souvent de cette ressource à préserver.

Nous avons donc rempli là aussi cette partie de notre Année de l'Eau qui est partie de données techniques, mais est arrivée à des aspects sportifs et aujourd'hui culturels.

Parmi les moments festifs, je n'oublie pas la Gay Pride du 16 juin et la Fête de la Musique. Je voudrais féliciter tous les élus qui participent à la préparation de ces fêtes, et particulièrement Frédéric MARCHAND qui, comme d'habitude, est très prolix lorsqu'il s'agit de faire la fête dans notre ville.

C'est aussi pour moi l'occasion de féliciter l'ensemble des services municipaux car le mois de juin, avec sa période électorale et ses fêtes, a donné lieu à un travail tout à fait important auquel ils ont fait face dans de très bonnes conditions d'efficacité, et je souhaitais donc très vivement les en féliciter.

.../...

Je voudrais maintenant pour quelques instants passer la parole à Pierre de SAINTIGNON pour qu'il puisse en quelques mots vous faire état de la délégation qui s'est rendue à Naplouse, notre ville jumelée, pour une mission humanitaire du 28 mai au 31 mai dernier.

M. de SAINTIGNON - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai effectivement eu l'honneur de conduire la délégation que vous aviez, Madame le Maire, décidé d'envoyer à Naplouse auprès des responsables de notre ville jumelle, accompagné de 3 élus, Michelle DEMESSINE, Walid HANNA et Ginette VERBRUGGHE, de 8 techniciens venant du Service Départemental d'Incendie du Nord, de la Société des Eaux du Nord, de la Mission Locale, de la Sauvegarde de l'Enfance, de la Communauté Urbaine de Lille, du C.H.R.U. de Lille, de la Ville de Lille. Madame Nadia SALAH qui est fonctionnaire de notre Ville nous a accompagné et a été la véritable cheville ouvrière de cette mission, et plus globalement d'ailleurs, sous l'autorité de Martine FILLEUL, du programme de coopération avec Naplouse, 4 journalistes nous accompagnaient aussi.

Je crois que cette mission s'est bien déroulée. Je crois aussi qu'elle a été utile. Je suis certain de pouvoir dire au nom des participants que nous sommes sortis de cette mission renforcés dans l'idée de l'urgence et de l'exigence de la construction d'une paix juste et équilibrée dans cette région.

Notre rencontre à Naplouse a été très bien décrite par la presse qui nous accompagnait dans ce déplacement, et je tiens à l'en remercier. Vous avez sur table le compte rendu de ce déplacement qui montre de façon précise et forte ce qu'ont été les enjeux de notre rencontre à Naplouse.

Je veux simplement dire un mot de l'accord signé le 30 mai avec le Maire de Naplouse. Il repose sur 5 principes et 7 actions.

Parmi ces 5 principes, 2 nous sont apparus tout à fait essentiels : d'abord fonder nos relations sur un principe d'échange des savoirs et des compétences, car sur chacun des domaines que nous avons expertisés, nous avons rencontré des acteurs sur place à la fois compétents et dynamiques. Il s'agit donc de renforcer nos coopérations à partir de nos compétences réciproques, et aussi de la volonté de choisir ensemble les programmes et les hommes ou les femmes qui serviront ces programmes.

Ensuite agir avec le souci de prendre en considération ce qu'est le temps. Nous avons construit un programme à long terme qui est un programme à six mois, c'est-à-dire un programme qui nous permettra, à partir d'actions précises, d'engager la coopération avec les responsables de Naplouse.

Ce programme porte sur l'enfance, la prévention et l'insertion en lien avec la Mission Locale et la Sauvegarde, sur la Santé en lien avec le C.H.R., sur la sécurité civile en lien avec le Service Départemental des pompiers, sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en lien avec la Société des Eaux du Nord et la Communauté Urbaine de Lille, et puis en lien avec la Ville sur les champs culturels, les loisirs, en lien avec les Universités, et notamment les universités sociales sur l'enseignement, je pense aux formations sur la rééducation du langage qui constitue un des sujets très importants que nous avons rencontrés là-bas, et sur une réflexion commune à propos du patrimoine.

Tous les éléments sont bien décrits dans les documents que vous avez sur table. Notre projet commun est déterminé, même s'il est modeste, et il est fondé. Chacun dans la mission, et je veux leur rendre hommage, a fait preuve de beaucoup de pragmatisme et beaucoup de sens des responsabilités pour que nous soyons capables de proposer quelque chose qui soit possible et assumable sur le plan technique et sur le plan financier.

.../...

Voilà, Madame le Maire.

Le Maire de Naplouse qui adresse aux Lillois un message d'amitié a été très reconnaissant de la décision que vous avez prise d'animer avec l'ensemble des partenaires de la Ville une semaine entière de solidarité pour Naplouse et aussi d'envoyer une délégation principalement composée de techniciens très motivés à qui je voudrais rendre hommage, d'autant plus que trois d'entre eux ont été bloqués quelques jours de plus en raison des événements. Je veux leur dire tout simplement merci.

Madame le Maire - Bien. Merci infiniment et merci à tous ceux qui ont participé à cette délégation et surtout à ceux qui continuent à travailler pour mettre concrètement en application des engagements que nous avons pris vis-à-vis des habitants de Naplouse.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire.

02/429 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

02/430 - Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Adoption.

Je vais maintenant aborder mes dossiers en disant quelques mots du règlement intérieur de notre Conseil Municipal, règlement intérieur que vous avez trouvé modifié sur table après diverses propositions qui ont été faites principalement par l'Opposition et qui ont été intégrées dans le document.

Je voudrais vous dire que ce règlement intérieur prend en compte à la fois l'engagement que j'avais pris personnellement lors de mon élection de Maire en mars 2001 d'améliorer le statut de l'Opposition dans notre fonctionnement du Conseil Municipal et il prend bien évidemment en compte le renforcement des droits et moyens d'expression qui sont prévus dans la loi Démocratie de proximité votée le 27 février 2002.

Aussi, sans entrer dans les détails de ce règlement intérieur qui était déjà un texte très fourni permettant de vrais débats, permettant la transparence entre la Majorité et l'Opposition puisque comme vous le savez, Pierre MAUROY a toujours souhaité que, dans notre ville, la concertation avec les habitants comme avec l'ensemble des groupes politiques soit très développée, ce qu'elle était déjà, nous avons complété sur quelques points ce règlement intérieur, et je me permets d'insister uniquement sur ceux-là.

Tout d'abord, la loi du 27 février 2002 permet à un sixième des membres du Conseil Municipal de demander la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur une question d'intérêt communal ou sur l'évaluation d'un service public communal.

Nous prenons cette disposition de la loi dans notre règlement intérieur.

Au-delà de la loi, et comme je m'y étais engagée, je propose qu'un sixième des membres du Conseil Municipal –nous reprenons le dispositif prévu par la loi- puisse demander la tenue d'un débat annuel préparé par une communication dans le journal de Lille et proposé par l'Opposition.

.../...

Il faut par ailleurs souligner que la loi permet à chaque groupe de disposer d'un espace réservé dans le journal mensuel municipal, ce qui est fait à Lille depuis maintenant plus de dix ans. Souligner aussi sur la pratique de la question orale qui existe déjà dans notre Assemblée, et que j'ai souhaité porter en début de débat à chaque fois que cela est possible, c'est-à-dire lorsqu'il y a peu de questions orales. Je crois que c'est une bonne méthode pour que l'Opposition puisse s'exprimer sur une question d'actualité à un moment où chacun est encore "en pleine forme", en début de Conseil Municipal, et à un moment où les journalistes sont encore là. Donc, nous continuerons cette pratique.

Ces nouvelles dispositions puisque c'est essentiellement sur ces points que notre règlement intérieur du Conseil Municipal a été modifié, permettent à l'Opposition républicaine d'avoir les moyens d'une expression publique renforcée, d'une grande transparence des informations, et même d'une évaluation des politiques réalisées. Personnellement, je m'en réjouis car je pense que la démocratie ne fonctionne que si l'on s'en sert véritablement, et je me réjouis qu'avec les modifications de ce règlement et avec des pratiques que, d'ailleurs, pour la plupart nous appliquons déjà depuis un an avec l'Opposition, nous arrivions à faire vivre véritablement la démocratie dans notre ville.

Voilà ce que je souhaitais dire sur notre projet de règlement intérieur.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Oui, Madame le Maire, chers collègues, même rapidement, je crois que cela vaut quand même le coup de faire quelques commentaires puisque ce règlement intérieur, comme beaucoup de délibérations qui sont plus anonymes que certaines, arrive sur les tables comme si cela avait été facile.

En vérité, nous avons les uns et les autres beaucoup travaillé et discuté. Je crois que ce travail mérite que, par mon intervention, je le salue, même si j'en critique certains à-côtés.

Je crois qu'effectivement il ne faut pas donner plus d'importance que nécessaire à ce règlement intérieur. C'est vrai qu'il n'est pas l'alpha et l'oméga de la vie politique municipale, mais à sa place, il participe finalement à la nature simple mais existentielle de la relation entre Majorité et Opposition, et qui est contenue très succinctement et sobrement dans un principe qui est la conquête du pouvoir. La Majorité veut le conserver et l'Opposition veut s'en emparer. C'est bien normal...

Mais il s'est ajouté depuis quelque temps une préoccupation alarmante qui est celle de la montée de l'abstention. C'est pourquoi nous avons la conviction, qui est la vôtre aussi, que le débat public et la confrontation des idées peuvent réintéresser les citoyens à la vie publique -je dis bien « peuvent »- et les ramener au devoir civique et même peut-être, comme dit l'un de mes collègues dans une belle formule, au « désir civique ».

Si nous parvenions à cet objectif, au-delà de notre confrontation, nous aurions à coup sûr servi la République. C'est pourquoi finalement ce règlement intérieur peut être observé à plusieurs niveaux, deux ou trois au moins.

D'abord, au niveau de l'organisation de nos travaux. Après de multiples allées et venues et encore tout à l'heure, Loïc LESERRE qui me représentait au Conseil privé m'en a rendu compte, une ultime négociation sur la question d'une procédure d'amendement, nous sommes d'accord avec l'ensemble des dispositifs et des points de procédure qui sont au cœur du règlement intérieur.

.../...

Je rappelle tout de suite sur cette question d'amendement, et pour conclure, mais cela n'étonnera personne et certainement pas vous, Madame, notre attachement au débat public en Conseil Municipal, d'abord, vous venez de l'évoquer à l'instant même, sur les questions orales parce que c'est pour nous, Opposition, la tribune essentielle. C'est ici qu'il y a le public, c'est ici qu'il y a la presse, et c'est ici que nous avons à cœur de faire entendre nos différences.

Je ne cache pas aussi que, quelquefois, je suis moi-même sensible avec mes collègues à la magie de l'assemblée. Nous arrivons quelquefois avec des points de vue sur des délibérations, et à vous écouter les uns et les autres, nous pouvons, certes rarement, en changer... Cela est déjà arrivé.

Donc, ne minimisons pas la magie et la puissance de l'émotion qui peut survenir ; c'est déjà arrivé en Conseil Municipal.

Bref, en conclusion, nous ne déposerons pas d'amendement en commission réservant cette faculté au Conseil Municipal.

Ensuite, ce règlement intérieur révèle la place qui est faite désormais à l'Opposition et c'est vrai que, depuis un an, nous avons échangé ici même sur la rénovation du débat municipal, et vous venez à l'instant même et dans le règlement intérieur de faire droit à l'une de nos requêtes puisque par l'article 16, vous rendez possible la tenue d'un débat annuel à l'initiative de l'Opposition, certes précédé d'une préparation minutieuse, précautionneuse, tout cela est bien normal, et nous nous félicitons de votre accord.

De la même façon, l'article 29 qui reprend les dispositions de la loi sur la démocratie de proximité rend possible une mission d'évaluation et d'information. Je crois que l'ensemble des deux peut occuper un bon travail d'Opposition pendant une année. Sans compter le débat d'orientation budgétaire qui, désormais, se complète dans le compte rendu administratif par les comptes rendus des Conseils de quartier.

Donc, c'est vrai, une place formelle est faite à l'Opposition. Celle-ci l'apprécie.

Mais une place au soleil politique ne se quémante pas, elle se conquiert, vous le savez bien, et de ce point de vue, les dernières élections font quand même autant de bien à notre place au soleil que le règlement intérieur, il faut bien le rappeler. Car au fond, l'élection reste le juge suprême. L'électeur peut être quelquefois cruel, il n'est jamais injuste. Le peuple a toujours raison quand il vote.

« Quand il vote » et c'est ça la question ! Hélas, à Lille, il vote de moins en moins, et c'est tout de même un paradoxe parce que c'est ici que fleurissent les outils de la démocratie participative. Je me souviens qu'il y a deux, trois ou quatre ans, cette ville avait été distinguée au niveau national en raison notamment de l'existence certes ancienne des conseils de quartier, et aujourd'hui je ne sais pas si nous ne détenons pas -j'espère que non- le record du niveau de l'abstention peut-être pas au niveau national, mais au moins dans le département, et cette abstention augmente. Cela n'est pas normal.

Vous devez en rechercher les raisons profondes. Est-ce que les Lillois ressentent vraiment s'il y a un lien entre la concertation et la décision finale ? Nous sommes à quelques mois de l'achèvement du mandat du Conseil Communal de Concertation, alors quel est le vrai bilan d'influence du Conseil Communal de Concertation ?

C'est pour cela que nous pensons que c'est ici, avec les élus municipaux, sans négliger bien sûr les habitants sur le terrain que vous devez débattre. Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours fait, à prendre notre part.

.../...

Sur le terrain -je voudrais dire un mot, un seul, et j'en ai terminé- nous respectons vos initiatives quitte d'ailleurs à les critiquer par ailleurs, comme les forums citoyens.

Vous vous souvenez que j'ai participé avec mes collègues à nombre de forums citoyens sans troubler aucunement la relation que vous souhaitiez avoir avec les habitants, m'imposant un silence souvent difficile à respecter pour moi-même, mais enfin...

Nous jouons cette pratique là, mais je dois vous dire que cette semaine par exemple, nous avons été choqués -nous nous sommes réunis hier en groupe pour l'évoquer- car j'ai vu dans la presse que vous aviez pris l'initiative d'un atelier urbain de proximité sur l'avenir du boulevard Jean-Baptiste Lebas qui va devenir un parc.

Sur le fond, vous savez très bien que, sur ce point particulier, nous ne sommes pas, et de loin, défavorables. Il y avait apparemment, d'après la relation dans la presse, beaucoup de personnes, et ce fut un débat de qualité. Or, nous n'avons en aucune manière été même pas sollicités, ni même tenus informés de l'existence de cet atelier urbain de proximité. Il ne faut pas nous dire que nous étions informés comme tout le monde. On ne peut pas savoir physiquement l'avant-veille qu'il va y avoir un débat boulevard des Ecoles. C'est impossible ! Comme d'autres Lillois d'ailleurs !

Nous vous demandons instamment une espèce d'agenda et qu'on nous tienne informés. Vous savez très bien que cela ne nous pose aucune difficulté. Moi, cela m'aurait intéressé d'entendre les avis des uns et des autres. Bref !

Je sais bien, pour conclure, que ce n'est pas à la majorité d'organiser l'accession de l'Opposition au pouvoir. Nous nous en occupons nous-mêmes fort bien, mais pensez aussi aux pratiques quotidiennes au-delà de ce règlement intérieur qui nous donne satisfaction et que nous voterons naturellement.

Je vous en remercie, Madame le Maire et chers collègues.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur DECOCQ. Je reviendrai sur le règlement intérieur tout à l'heure.

Un mot pour vous dire que sur l'atelier urbain de proximité -mais je ne voudrais pas m'immiscer dans le fonctionnement de l'Opposition- les deux Conseils de Quartier concernés et donc les représentants de l'Opposition ont été invités, bien évidemment. Et d'ailleurs, je crois avoir repéré quelques Conseillers de quartier désignés par l'Opposition...

M. DECOCQ - Il ne manquerait plus que ça qu'ils n'y aillent pas... mais les élus municipaux !...

Madame le Maire - Oui, mais, Monsieur DECOCQ, cela relève de votre organisation interne. Nous, nous avons invité les personnes qui sont directement concernées, c'est-à-dire les Conseillers de quartier de Moulins et du Centre. Encore une fois, je peux me tromper, mais je crois que certains étaient là. Donc, il faut vous organiser au sein de l'Opposition... Ceci dit, je n'ai aucun problème à vous tenir informés de l'ensemble de nos initiatives. Je crains que vous ne soyez un peu débordés tant les initiatives sont nombreuses, mais si vous y tenez, je prends l'engagement de vous envoyer l'ensemble des informations.

M. DECOCQ - C'est bien.

Madame le Maire - Vous pourriez aussi organiser l'Opposition de telle manière que vous soyez informés directement, mais ce n'est pas grave, j'en prends volontiers l'engagement.

.../...

Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, le Conseil Municipal se dote enfin de son règlement intérieur avec près de neuf mois de retard par rapport au délai prévu par l'article L21.21.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Inutile de préciser que ce règlement a été rédigé sans concertation avec tous les groupes à la différence de 1995. Il nous semble que vous auriez pu nous impliquer dans la réflexion du document qui doit gérer le déroulement des travaux du Conseil, même si notre seule présence semble vous être une injure ! Mais ce sont les aléas de la démocratie...

Comme nous le supposions, ce document n'apporte presque aucune avancée démocratique en faveur de l'expression du pluralisme politique, si ce ne sont les articles induits par les nouvelles dispositions légales.

La seule option vraiment nouvelle et intéressante réside dans l'article 18 qui prévoit la possibilité de demander la tenue d'un débat ouvert.

Bien entendu, le groupe Front National ne pourra pas profiter de cette opportunité. Rien, pourtant, ne vous empêchait d'étendre le champ d'application de cet article à l'ensemble des groupes représentés au Conseil, mais vous préférez certainement vous arroger le droit de choisir vous-même votre opposition sans tenir compte des choix différents des Lillois.

A la suite de ces quelques remarques, le groupe Front National propose au Conseil deux amendements.

Le premier, que le premier alinéa de l'article 18 du présent règlement intérieur soit remplacé par : « une fois l'an, les Conseillers Municipaux appartenant à un même groupe politique peuvent demander la tenue d'un débat dont les modalités de convocation et de fonctionnement sont définies aux alinéas 3 et suivants du présent article. »

Deuxièmement, un alinéa supplémentaire à l'article 11 : « le Maire réprime toute marque d'approbation ou de désapprobation dans le public ». Disposition prévue par le Code Général des Collectivités territoriales.

Merci.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur KANNER.

M. KANNER - Madame le Maire, mes chers collègues, ce règlement intérieur soumis à l'approbation de ce Conseil Municipal est probablement un modèle du genre, modèle de respect des textes en vigueur puisqu'il est en totale conformité avec les lois de décentralisation du début des années 80, et n'oublions pas ici, en présence de Pierre MAUROY, que c'est dans ces lois que l'Opposition a pu trouver sa place tout à fait légitime au sein des Conseils Municipaux, les lois A.T.R. et bien sûr la loi Démocratie de proximité récemment votée.

Mais ce règlement se préoccupe aussi dans une logique de subsidiarité du contexte local et des pratiques lilloises en l'espèce qui enrichissent souvent sur de nombreux points, Madame le Maire, vous l'avez rappelé, l'application stricte des textes en vigueur.

.../...

C'est aussi un modèle d'équilibre entre la nécessaire autorité qui doit être donnée au Maire et à ses Adjointes garants du pouvoir exécutif et la toute aussi nécessaire qualité du débat délibératif au sein du Conseil Municipal en particulier dans le cadre du respect des droits de l'Opposition. Monsieur DECOCQ l'a rappelé à l'instant : droit à l'information, droit à la communication, droit à l'expression, et même droit à l'initiative en matière de débat.

Cet équilibre des pouvoirs est manifestement la condition d'une bonne démocratie efficace et transparente. Ce texte même connaîtra sûrement dans l'avenir des améliorations qui lui permettront d'être encore plus en phase peut-être avec l'évolution des besoins de la démocratie, besoins qui ne sont pas a priori représentés par le dernier intervenant, chacun l'aura bien compris.

Le Groupe Socialiste votera, Madame le Maire, sans réserves ce règlement intérieur à ce stade, rassurant, je pense, l'Opposition républicaine au plan municipal, et aussi déterminé à combattre la fracture citoyenne qu'aucun homme sensé, qu'aucun républicain ne peut considérer dans notre ville comme une fatalité. C'est un combat collectif que nous devons mener ensemble, quelles que soient nos opinions.

Madame le Maire - Je vous remercie.

Quelques mots avant d'aborder le problème des amendements.

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur DECOCQ de ses propos. Nous avons effectivement travaillé ensemble sur ce règlement intérieur. Je voulais dire à Monsieur PECHARMAN qu'il a un peu tardé parce que nous avons attendu le vote de la loi sur la démocratie de proximité pour éviter d'avoir à modifier deux fois notre règlement intérieur. S'agissant de la règle du sixième que nous avons prise concernant la Commission d'évaluation puisqu'elle est dans la loi, nous l'avons reproduite dans une disposition qui n'est pas dans la loi, mais que nous proposons à l'Opposition, c'est à dire ce débat annuel à l'initiative de l'Opposition. Je crois que se référer à un critère législatif est sans doute la meilleure façon de le faire pour justement éviter l'arbitraire. C'est ce que nous avons fait puisqu'il se trouve que la majorité des Députés ont voté une loi avec ce critère du sixième.

Deuxièmement, je souhaiterais dire à Monsieur DECOCQ que je suis convaincue que nous arriverons à poursuivre un débat de bonne qualité parce que, dans le fond, ce qu'attendent les Lilloises et les Lillois de nous, ce n'est pas seulement de savoir qui va prendre le pouvoir, mais pour quoi faire. Et pour nous, avoir le pouvoir dans une municipalité, c'est avoir un pouvoir pour faire avancer un projet au service des Lilloises et des Lillois. D'ailleurs, il n'est pas anormal -vous parliez tout à l'heure d'une espèce de magie ou d'alchimie- que parfois, lors de nos débats, parce que nous sommes tous au contact de la population, l'Opposition vote les propositions de la Majorité ou que chacun puisse, comme vous l'avez dit, changer d'avis. Je pense que cela fait aussi partie de la démocratie que d'être capable de se mettre d'accord quand on l'est parce qu'il s'agit d'un vrai problème, ou de s'opposer lorsqu'on a des positions différentes.

Pour vous répondre un peu par une boutade, je ne m'étais pas permise de parler du résultat des élections, mais puisque vous l'avez fait, et comme vous avez dit que l'électeur reste le juge suprême, je voudrais vous dire que je me suis réjoui que, dans notre ville, les partis que représente la Majorité municipale aient gagné plus de 6% depuis la dernière élection.

Je ne me serais pas permise de le dire, mais comme vous avez souhaité aborder les résultats...

M. DECOCQ - Chacun y trouve son compte...

.../...

Madame le Maire - Voilà ! et vous particulièrement ! et c'est très bien pour vous, je le dis de manière amicale après avoir tout à l'heure, rendu l'hommage à Alain CACHEUX.

M. DECOCQ - Il l'a dit ce matin, il est déjà en campagne... Il a raison ! Fort bien, cher collègue CACHEUX ! vous repartez en campagne, j'y suis déjà !

Madame le Maire - Alain CACHEUX est même soutenu par son opposant, c'est vous dire comme il est bon ! Mais nous le savions déjà...

Nous avons deux amendements déposés par le Front National. Ces amendements n'ont pas été déposés en préalable. Ce n'est pas une obligation. Cela pourrait m'amener à proposer de les renvoyer à la Commission compétente. Je crois que ce n'est peut-être pas utile et donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, de voter deux fois, une première fois pour dire que nous acceptons de prendre en compte ces amendements immédiatement, et une deuxième fois pour examiner ces deux amendements.

Le premier vise à ce que le Front National puisse avoir les mêmes droits que les groupes qui atteignent un sixième des élus -j'ai expliqué pourquoi nous avons retenu un sixième, pour être en application de la loi sur d'autres dispositifs- et le deuxième amendement vise à éviter qu'il puisse y avoir des réactions -c'est bien cela ?...- au sein du Conseil Municipal lorsque certains s'expriment.

M. BERNARD - C'est pour la sérénité des débats.

Madame le Maire - Je pense que, sauf lorsque vous intervenez, nos débats sont en règle générale extrêmement sereins au sein du Conseil Municipal et de très bonne qualité avec l'Opposition républicaine.

Je proposerai au Conseil Municipal que nous examinions tout de suite ces deux amendements.

Qui est d'accord pour les examiner ? (unanimité)

C'est notre texte. Les amendements peuvent être présentés au cours de la séance. Le Conseil Municipal décide s'ils seront mis immédiatement en délibération. Donc, nous venons de décider que oui.

Je vous propose maintenant de prendre l'amendement 1 qui vise à permettre au Front National de pouvoir proposer un débat comme c'est le cas pour l'Opposition républicaine. Je propose quant à moi un vote négatif.

Qui vote pour : le groupe du Front National

Qui vote contre : tous les autres groupes

Un deuxième amendement pour éviter qu'il puisse y avoir des réactions dans un Conseil Municipal. Je crois qu'il faut quand même laisser de la vie, dans le respect des règles, les mouvements du cœur sont parfois difficiles à retenir.

Je propose qu'en restant dans l'application de nos règles, c'est-à-dire qu'effectivement, nous sommes dans un Conseil Municipal où nous respectons ces règles, nous ne puissions pas écartier une réaction de temps en temps de l'un ou l'autre d'entre nous.

.../...

Je propose donc de voter contre le deuxième amendement.

Qui vote pour : le groupe du Front National

Qui vote contre : tous les autres groupes

Monsieur FALISE avait demandé la parole, je ne l'avais pas vu...

M. FALISE - Je voudrais revenir un instant sur le point que Monsieur DECOCQ a soulevé concernant le problème de la démocratie participative et en même temps sur le fait que l'abstention s'accroisse. Je crois qu'il y a une explication dans votre propos lui-même. Vous avez résumé à mon sens abusivement, et Madame le Maire l'a souligné, le combat démocratique comme celui de l'accession au pouvoir et du maintien au pouvoir. L'expérience de la démocratie participative montre que les citoyens sont capables de s'intéresser à la cité quand il n'est plus tellement question de cela.

Je crois que le grand problème de l'abstention est que les citoyens perçoivent la politique uniquement comme un jeu de pouvoir, et la grande transformation pour ramener les électeurs à l'urne serait de leur montrer que la politique, ce qui est le cas, est beaucoup plus qu'un jeu de pouvoir.

Le procès n'est pas à faire des structures de démocratie participative mais à mon sens des formations politiques et parfois de la presse qui les relaie, qui centrent trop fortement le combat uniquement sur le problème de l'accès au pouvoir. Qui va le garder ? Qui y accédera ? Je sais que c'est une condition nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante, et c'est pour cela que les citoyens se désintéressent de plus en plus de la politique.

Sans doute le jeu du combat est-il amusant, sans doute le jeu du combat peut-il motiver la presse facilement, mais finalement le citoyen de base ne s'intéresse qu'à la prise en charge des problèmes réels de la cité, ce qui est le cas du travail des politiques, mais qui n'est pas assez présenté dans la conscience du citoyen.

Madame le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

Je propose maintenant de mettre au vote le règlement intérieur.

Qui y est favorable : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Avis contraire : le Front National

Notre règlement intérieur est donc adopté, et je m'en réjouis.

Adopté à la majorité.

02/649 - Loi du 27 février 2002 - Création de postes d'Adjoints au Maire et principe de revalorisation des indemnités des élus municipaux - Ecrêtement d'indemnités.

Adopté.

.../...

Chemise n°32

Rapporteur : Madame BOUCHART.
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

02/640 - Adoption d'un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire.

Madame le Maire - Nous allons maintenant passer à un important dossier porté par notre collègue Christiane BOUCHART. Je lui donne immédiatement la parole pour présenter les conclusions et propositions du travail extrêmement important qu'elle a mené sur l'économie sociale et solidaire puis nous engagerons le débat.

Mme BOUCHART - Madame le Maire, je vous remercie.

Un petit point de présentation de la méthode. Vous allez voir une vidéo de quelques minutes qui donne le point de vue d'acteurs sur ce qu'est l'économie sociale et solidaire. J'interviendrai ensuite pour présenter brièvement le plan que vous avez à disposition et enfin, de façon un peu exceptionnelle, et je vous en remercie, Madame le Maire, nous entendrons le point de vue de trois acteurs qui positionnent ce plan à la fois dans une dimension régionale, nationale et européenne.

Madame le Maire - Nous regardons d'abord la vidéo.

(projection de la vidéo)

Mme BOUCHART - Quelques mots de présentation de notre plan pluriannuel de développement en complément de la parole des acteurs qui se sont exprimés et impliqués dans l'élaboration de ce plan.

Pour vous dire tout d'abord que je suis satisfaite de son contenu et des objectifs qu'il porte et de la méthode qui a présidé à sa construction.

Il est vrai qu'il y a un an, même si je pressentais intuitivement les leviers qu'il convenait de mettre en place pour assurer le développement des activités qui se réfèrent à l'économie sociale et solidaire, nous n'avions pas de doctrine ni de passé dans ce domaine.

Face à ce constat, il fallait trouver une bonne méthode et nous avons pu avancer et progresser significativement en lançant ce que j'avais appelé un diagnostic partagé qui a été mené par Habitat et Développement et qui a permis d'identifier les acteurs et de jeter les premières bases de réflexion et d'action.

Le diagnostic s'est organisé selon les principes de la recherche/action en confrontant à chaque étape les contenus qui étaient générés dans la dynamique du travail collectif aux données récoltées par d'autres villes.

A l'arrivée, on peut porter à l'actif de ce processus une série de productions utilisables comme ressources d'animation du futur plan, je citerai l'annuaire des acteurs puisque plus de 200 acteurs ont participé à ce travail de diagnostic, un site Internet qui a été aussi très longuement visité, une exposition de sensibilisation, que vous avez d'ailleurs dans le hall, ainsi qu'un certain nombre de documents d'institutions.

Nous avons travaillé ces propositions dans le cadre de plusieurs groupes de travail et nous avons élaboré les propositions qui vont suivre.

.../...

Indéniablement, l'économie solidaire peut progresser sur Lille et j'ai le sentiment que ce développement est essentiel pour la mise en œuvre de notre projet municipal quels que soient les domaines d'intervention des acteurs qui se réfèrent aux valeurs qui sont les nôtres qui vont de la culture au commerce équitable, de l'animation dans les quartiers à la finance solidaire, de la petite enfance au réseau d'échanges et de savoirs.

Faut-il le rappeler, l'économie solidaire n'est pas un secteur en tant que tel. Du regroupement informel à la société anonyme, en passant par l'association ou la coopérative, elle entend associer les hommes et les femmes qui se regroupent aux décisions, contribuer à la mixité sociale, répartir de façon équitable les excédents d'activités, rechercher l'utilité sociale dans la production des biens et des services.

Dans un monde un peu fou où le profit, le gaspillage des ressources naturelles, la réussite individuelle sont mis en exergue, elle se pose en contrepoint pour mettre en valeur la dimension collective des projets, la nécessité de renforcer le lien social dans les bassins de vie.

Les acteurs lillois sont nombreux à s'identifier à ces valeurs et la construction collective du plan de développement a permis le regroupement sur des projets communs.

C'est un premier acquis, une étape indispensable et préalable à sa mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes.

Le plan n'est pas seulement porteur de l'action du Conseil Municipal, chacun doit jouer son rôle, sa réussite dépend de l'implication du plus grand nombre. La Ville doit inciter, proposer, soutenir financièrement les acteurs, en aucun cas elle ne se substituera à eux.

Nous allons passer à la déclinaison du plan d'action avec l'objectif 1, qui est d'ailleurs un travail d'animation qui a été à plusieurs reprises souhaité par les acteurs et qui sera confié à l'APES et à sa structuration territoriale. Elle disposera pour ce faire d'un salarié permanent chargé de piloter le montage des projets.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble du plan et au-delà des dispositions d'animation et de coordination que je viens d'évoquer et qui constituent ce premier axe, ce plan se structure autour de trois autres objectifs :

- accroître et coordonner l'offre existante,
- promouvoir l'innovation sociale,
- accroître la demande de biens et de services solidaires.

Il s'agit de trois objectifs cohérents entre eux pour travailler au développement simultané de l'offre et de la demande et aider à l'émergence de nouveaux acteurs.

Accroître et améliorer l'offre existante, l'enjeu de cet objectif est triple, à la fois favoriser les démarches de labellisation des entreprises pour mieux garantir le respect d'une éthique qui caractérise nos activités, encourager les projets collectifs qu'ils portent sur des filières d'activité, services à la personne, agriculture biologique, commerce équitable, mais également sur la production de lieux de regroupement des acteurs au cœur des quartiers, la mutualisation des moyens, la formation et la professionnalisation et enfin le développement des outils de la finance solidaire grâce à une meilleure mobilisation de l'épargne pour mieux accompagner la création d'entreprise.

.../...

Le second objectif est de promouvoir une innovation sociale parce que le monde se cherche, parce qu'il importe de proposer à tous ceux qui le souhaitent de nouveaux objectifs correspondant aux exigences du développement durable, parce que la réponse à l'exclusion sociale repose sur notre capacité à développer une nouvelle solidarité et à susciter l'implication collective dans les lieux de vie. L'économie solidaire se doit d'innover et de susciter le lien social et d'être à l'écoute des besoins sociaux.

Les outils qui sont proposés dans cet axe qui se situe en amont de la création ou dans l'accompagnement répondent à cet objectif.

Nous entendons également encourager, lorsqu'ils le souhaitent, les acteurs qui souhaitent se structurer sous forme de société coopérative d'intérêt collectif dont la construction juridique a été autorisée par la loi au cours de l'été 2001.

Un groupe de travail regroupant une quinzaine d'associations a déjà été formé pour étudier les conditions de leur mutation.

Troisième point : accroître la demande de biens et de services solidaires. L'enjeu de cet axe est essentiel, il s'agit notamment d'accroître la communication collective des acteurs et de travailler à la solvabilisation de l'offre en mutualisant les moyens de financement, grâce notamment à un meilleur usage du titre emplois services.

La Mairie doit aussi être interpellée sur son propre fonctionnement en développant les achats éthiques, l'usage des clauses sociales environnementales présentes dans le nouveau Code des Marchés Publics.

Notre plan de développement n'est pas non plus un exercice figé, il est bien le résultat d'un processus qui conduit naturellement de son élaboration à sa mise en œuvre. Il sera géré comme il a été élaboré de façon démocratique et participative.

C'est pour cette raison que j'ai tenu à ce que, parallèlement à la description des différentes mesures, il contienne également les différentes instances de pilotage du projet.

Deux instances sont proposées :

- une commission extra-municipale qui se réunirait trois à quatre fois par an ouverte à l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour informer, orienter, proposer et débattre des projets qui pourront être si nécessaire travaillés au sein de groupes ad hoc,

- un comité de pilotage rassemblant les financeurs, les têtes de réseaux constitué régionalement ainsi que des porte-parole des acteurs locaux.

Je pense aussi qu'un processus d'évaluation sera mis en place tout au long de l'action, processus qui sera décliné de façon quantitative et qualitative.

Je tiens d'ailleurs à préciser aussi que ce plan a été soumis au Conseil Communal de Concertation et que son avis sera effectivement pour nous l'occasion de réarticuler l'ensemble du processus de mise en œuvre.

Quelques mots pour conclure et pour dire que, malgré son ambition, ce plan ne sera pas trop coûteux pour la Ville de Lille qui a su nouer avec l'Etat, la Région, le Conseil Général et la Caisse des Dépôts et Consignations de solides relations.

.../...

S'il s'élève à 1.220.000 euros sur les trois années, la part de la Ville ne devra pas excéder 530.000 euros répartis sur trois exercices budgétaires.

Je veux rappeler que Guy HASCOET, ancien Secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, était venu ici en janvier signer un protocole d'accord avec le Maire de Lille, garantissant l'apport de l'Etat sur un minimum de 135.000 euros.

Une convention devra être signée à l'automne permettant la consolidation de l'ensemble du partenariat sur l'ensemble du montage financier de tous les acteurs.

Avec ce plan, nous nous donnons les moyens d'agir pour les trois prochaines années. Nous tirerons en 2005 un premier bilan de cette initiative pour envisager son prolongement.

J'aurai, Madame le Maire, l'occasion de présenter au réseau des villes de l'économie solidaire le 5 juillet prochain notre plan d'action. J'ai le sentiment que notre démarche y paraîtra exemplaire.

Madame le Maire - J'en suis convaincue.

Merci beaucoup.

Je vais suspendre quelques minutes le Conseil Municipal pour laisser la parole aux acteurs qui ont accepté d'intervenir dans ce débat.

(suspension du Conseil Municipal)

Mme BOUCHART - Christian TITGAT, porte-parole de l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire, va nous faire le positionnement à un niveau régional avant d'enchaîner sur les autres niveaux territoriaux.

M. TITGAT - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, à la fois la vidéo qui présentait la palette diverse des acteurs à Lille et puis la présentation qui vient d'être faite par Christiane BOUCHART montrent bien ce mouvement de l'économie solidaire que je vais replacer très rapidement, en deux-trois minutes, sur le plan régional.

Effectivement, l'APES -encore un sigle-, Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire, existe depuis deux ans. Elle regroupe 350 acteurs et travaille à des plans de développement locaux et régionaux de l'économie solidaire. Je pense que c'est un signe tout à fait intéressant pour nous que l'APES ait été élue dans le cadre du collège économique au Bureau du Conseil de Développement de la Communauté Urbaine.

L'économie solidaire naît au XIXème siècle avec l'économie sociale sur le développement des associations, mutuelles et coopératives mais on peut dire qu'il y a eu une forte résurgence, une nouvelle émergence depuis trente ans dans cette région pour essayer de créer des alternatives économiques à la crise et à notre condition de région en reconversion et que le Nord, qui est une terre de souffrances mais aussi une terre de solidarité et d'innovation sociales, représente en France plus de 20% de l'économie solidaire, alors que vous savez que le Nord représente un peu moins de 7% de la population et du PIB.

On retrouve cette force et cette puissance dans tous les secteurs d'activité mais aussi dans des filières nouvelles qui ont créé beaucoup d'emplois et qui ont fait un peu tâche d'huile dans le secteur économique classique.

.../...

On peut dire que ce sont des mouvements de chômeurs dans la région qui ont inventé le traitement sélectif des déchets et toute l'activité du recyclage, qu'on retrouve maintenant à grande échelle à l'intérieur des SEM Triselec Lille et Dunkerque, qui sont encore les seules SEM dans ce secteur puisque partout ailleurs, cela a été privatisé.

On peut citer aussi l'exemple douloureux, à travers le décès du Père Léon, du Relais d'Emmaüs Labuissière. Donc, cette merveilleuse entreprise qu'est le Relais et qui a créé 2.000 emplois en 19 ans à travers la collecte, le tri et la revente de vêtements usagés auprès des particuliers.

C'est aussi bien évidemment les services de proximité, les services à la personne, aussi bien les crèches associatives que les crèches parentales, par exemple Innov Enfance dans le quartier de Wazemmes et il y en a beaucoup d'autres à Lille, le service auprès des personnes handicapées et des personnes âgées qui cumule une offre de services mais aussi la création d'emplois professionnels, avec une priorité qui a été donnée à la montée en qualification à des chômeurs de longue durée ou à des jeunes sans expérience.

On retrouve cette diversité de services dans les domaines de la culture -on a vu à Fives, l'école du cirque- de l'environnement et du tourisme.

Enfin, très forte dans cette région, la filière bio qui, aussi bien dans la production, la distribution et la transformation, est majoritairement dans le secteur de l'économie solidaire et je ne citerai que Vertige dont la production est à Wavrin et la distribution et la vente aux halles de Wazemmes qui est un des fleurons nationaux de cette filière bio et où les dirigeants ont pris des responsabilités régionales et nationales.

C'est enfin, plutôt en terme de résistance mais tout ce qu'on peut gagner en emplois est très intéressant, surtout pour des gens qui étaient en difficultés sociales et qui, lorsqu'ils ont un boulot, vivent normalement et dignement de leur travail, c'est le secteur textile à travers la confection, le réasort qu'on trouve surtout à Roubaix, exemple, la Cité de l'Initiative.

Ces différents secteurs ont donné naissance à tout un secteur de recherche, d'évaluation et de formation, par exemple, l'Université de Valenciennes depuis 1995 a créé un DESS de l'économie solidaire et du développement local qui était unique en France et qui, depuis, a fait cinq petits dans cinq autres régions.

Enfin, le secteur de l'épargne solidaire sur lequel, là aussi, le Nord/Pas-de-Calais a beaucoup inventé, a repris l'exemple des Cigales cité dans la vidéo. Cela a été aussi en 1990, et cela dure toujours, la coopérative d'épargnants consommateurs Autonomie Solidarité, 2.000 particuliers qu'on appelle des actionneurs pour bien montrer l'aspect moteur de leur épargne et qui ont investi 2,5 M€, participé à la création de 150 entreprises qui ont créé près de 2.000 emplois sur la région, des emplois qui n'étaient pas crédibles auprès des banques classiques et qui donc n'auraient pas vu le jour sans cet apport de fonds propres.

Et puis, depuis 1997, établissement aussi unique en France que j'ai le plaisir et l'honneur de diriger, la Caisse Solidaire du Nord/Pas-de-Calais qui est un établissement de crédit, tout ce qu'il y a de plus officiel, rigoureux et contrôlé par la commission bancaire de la Banque de France, et qui avec un capital de 2,3 M€ dont un tiers amené par les élus du Conseil Régional, un tiers amené par des partenaires bancaires, Crédit Coopératif, Caisse des Dépôts et Crédit Agricole du Pas-de-Calais et du Nord, même si nous avons aussi l'appui, mais non capitalistique, d'autres banques, et un tiers de la société civile dans laquelle on retrouve le mouvement associatif, les syndicats, les universités, l'économie sociale, la MACIF, etc ..., a donc pu collecter, cueillir comme on dit, 8 M€ auprès de 1.000 épargnants et a pu faire plus de 500 crédits pour un montant total de 6,5 M€.

.../...

Je voudrais faire un petit flash sur Lille. Les résultats de crédits sur Lille sont très bons mais on peut dire que les Lillois profitent de l'épargne solidaire des autres habitants puisque je déplore qu'il n'y ait, par rapport aux 1.000 épargnants de la région, que 66 épargnants de Lille, qui ont ramené des sommes non négligeables, 90.000 €, mais en quatre ans, la Caisse Solidaire a prêté pour 106 crédits, 106 projets qui représentent maintenant 250 emplois, 1,4 M€. Vous voyez qu'il y a une certaine distorsion entre l'offre et la demande et que c'est donc un mouvement d'épargne qu'il faut développer.

J'espère que le plan de développement que vous allez voter permettra de rattraper ce différentiel.

En conclusion, je pense qu'il s'agit maintenant de changer d'échelle, on n'est plus à l'échelon de laboratoire d'expérimentation, il s'agit d'être à la hauteur des besoins. L'économie solidaire dans la région veut en même temps se développer mais aussi rendre l'économie classique plus solidaire.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Mme BOUCHART - Nous allons entendre Jacqueline LORTHIOIS, au nom de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale.

Mme LORTHIOIS - Je travaille à l'ADIES, Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale, qui est l'administration chargée au sein du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité de conduire une politique publique de développement de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons connu un important développement en 1998 avec l'élargissement de nos missions à la vie associative et puis l'organisation de consultations régionales de l'économie sociale et solidaire dans toute la France où le Nord/Pas-de-Calais s'est distingué en mobilisant 400 personnes et deux Ministres.

En 2000, avec la création du Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire dirigé par Guy HASCOET.

Ceci nous a permis de passer d'une période de gestion de mesures à un véritable programme de développement de l'économie sociale et solidaire. Et je me réjouis de présenter ce programme en Nord/Pas-de-Calais, dans une région que l'on considère, à juste titre, de tradition de citoyenneté, une région phare de l'économie sociale et solidaire.

Notre objectif général à la délégation c'est la reconnaissance de ce secteur et de défendre le principe d'une économie plurielle. Il y a plusieurs façons de faire de l'économie. A côté de l'économie privée lucrative et de l'économie publique, il y a aussi une troisième façon de faire de l'économie, une économie portée par les citoyens qui affirme la place de la société civile dans l'économie, qui repose sur la notion d'entreprendre ensemble, qui se centre sur le développement humain et pas sur le profit, qui partage le pouvoir, c'est aussi quelque chose d'important à dire au nom du principe une personne, une voix.

Développer l'économie sociale et solidaire, c'est accepter que les pouvoirs publics n'ont pas le monopole de l'intérêt général mais que les citoyens détiennent une partie de cet intérêt général et ont des choses à dire dans ce domaine.

.../...

Les citoyens sont beaucoup mieux placés que les pouvoirs publics pour être à l'écoute des nouveaux besoins de la société. Développer ce secteur, c'est un facteur de cohésion et de lien social. C'est soutenir une économie qui fournit deux produits : de l'économie et de l'utilité sociale. Et c'est facteur d'enracinement et de développement local.

L'ADIES conduit une politique publique de développement à travers plusieurs axes. Je citerai pour mémoire une organisation, une mobilisation, une sensibilisation au sein de l'Etat et des pouvoirs publics sur ce secteur. Mais j'insisterai sur deux points.

Nous soutenons les acteurs de ce secteur et nous aidons les acteurs du secteur à créer, innover et se structurer.

Sur le terrain local, on a soutenu un programme d'initiative citoyenne à travers un appel à projets qui s'appelait Dynamique Solidaire qui a financé à peu près 700 initiatives de collectif citoyen dans toute la France dont une quarantaine dans le Nord/Pas-de-Calais.

Nous avons aussi aidé des Chambres Régionales, dont vous avez vu un exemple dans la vidéo tout à l'heure, à se constituer.

Nous avons fait des conventions pluriannuelles d'objectif avec les grands réseaux, une soixantaine qui permettent de soutenir la création d'activités et d'emplois, la lutte contre les exclusions, les services de proximité, et les outils notamment financiers.

Nous avons aussi un programme de recherche développement qui mobilise une quarantaine d'équipes universitaires dont un certain nombre dans le Nord/Pas-de-Calais sur tous nos sujets, notamment sur les notions d'utilité sociale, de filière d'activité, de développement durable.

Et avec les élus -c'est le point qui nous intéresse ici- nous avons négocié des lignes dédiées à l'économie sociale et solidaire dans les Contrats de Plan Etat/Région dans quinze Régions dont le Nord/Pas-de-Calais.

Nous développons un programme avec les collectivités locales, les pays et les agglomérations, une cinquantaine de conventions territoriales pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans les territoires locaux.

Ce programme est né d'un constat, c'est-à-dire que dans les dernières élections municipales on a vu apparaître des élus comme Christiane BOUCHART qui avaient une délégation à l'économie sociale et solidaire. Il y en avait trois ou quatre dans la précédente mandature, il y en a aujourd'hui 300 ou 400.

Il s'agissait d'offrir un outil de travail à ces élus pour qu'ils puissent développer ce secteur sur leurs territoires.

Nous proposons, sous forme d'un contrat entre l'Etat, c'est-à-dire l'ADIES, et la collectivité locale, de conduire une convention territoriale. Le protocole d'accord a été signé en présence de Guy HASCOET il y a peu de temps. Nous nous réjouissons que vous vouliez bien accepter de signer cette convention territoriale.

Je pense que la Ville de Lille a affirmé sa volonté politique en nommant une élue chargée de l'économie solidaire et donc il me paraît tout à fait normal de continuer à affirmer votre volonté politique à travers ce programme et de lui donner maintenant les moyens de travailler.

.../...

Pour conclure, je dirai que nous empruntons notre stratégie à ce qu'ont fait les femmes pour développer la notion d'égalité des chances, c'est-à-dire que nous essayons toujours d'avoir une double stratégie.

Sur la notion de spécificité, c'est-à-dire revendiquer un espace spécifique pour exister, pour soutenir des projets qui sont dans le secteur et qui sont réservés à l'économie sociale et solidaire.

Et en même temps, la notion de transversalité. Je pense que soutenir l'économie sociale et solidaire, cela interpelle toutes les autres questions et tous les autres domaines. Il faut des espaces pour pouvoir exister mais en même temps soutenir ce programme de l'économie sociale et solidaire sur la ville de Lille, cela interpelle toute l'économie conduite sur l'ensemble du territoire parce que c'est toute la société et c'est toute l'économie qui devront être solidaires.

(applaudissements)

Mme BOUCHART - Merci.

Je donne la parole à Rainer SCHLUETER qui représente la CECOP, Confédération Européenne des Coopératives.

M. SCHLUETER - Une première remarque, je n'aime pas beaucoup tourner le dos à certains d'entre vous. Donc, je m'excuse auprès de ceux-là.

Une deuxième remarque, je dois prendre très rapidement mon train et je vais donc être assez bref dans mon exposé.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, amis de l'économie sociale et solidaire, comme militant de l'économie sociale et militant coopératif puisque je suis Secrétaire Général de la Confédération Européenne des Coopératives de travail des entreprises sociales, des entreprises participatives à Bruxelles qui représente 80.000 entreprises en Europe, je voudrais faire quelques remarques sur ce plan, dans sa généralité et son lien par rapport à l'Europe.

Tout d'abord, l'économie sociale et solidaire, une dynamique en cours de reconnaissance. Egalement au niveau européen, cette reconnaissance est aujourd'hui en accélération.

En 1989, la Commission crée une unité économie sociale.

En 1997, il y a une vraie base légale reconnaissant le rôle de l'économie sociale dans la création d'emploi, surtout au niveau local, donc là le lien avec votre plan.

Et accélération en 2002 puisque les quinze Gouvernements, ensemble, votent la coopérative européenne, que la Commission développe une communication sur l'économie sociale et sur les coopératives et que même au niveau mondial, il a la recommandation de l'OIT, du Bureau International du Travail, sur le développement coopératif et qui consacre également l'existence de l'économie sociale comme un espace dans lequel les coopératives s'intègrent.

Deuxième remarque. Il ne faut pas penser que l'économie sociale et solidaire est quelque chose de marginal. C'est un instrument palliatif qui corrige l'économie traditionnelle.

Dans beaucoup de pays européens, les entreprises de l'économie sociale se trouvent parmi les 100 premières entreprises.

.../...

Dans une récente étude de la Commission, les grandes entreprises sont destructrices d'emplois. Les PME sont plutôt stabilisatrices. Il y a juste les micro-entreprises qui créent de l'emploi. Par contre, l'économie sociale, les associations, coopératives, mutuelles, ont une croissance en Europe de 10%.

En même temps, elles sont en pointe par rapport à une série de grands enjeux nationaux, locaux et européens : la gouvernance, la participation citoyenne ou la démocratie participative, comme cela a été dit, la responsabilité sociale des entreprises, l'éthique des entreprises et le développement durable.

Troisième remarque. Je ne voudrais pas qu'on fasse un clivage entre l'économie sociale et l'économie solidaire. En Europe, on appelle souvent l'économie sociale plus traditionnelle et l'économie solidaire plus nouvelle.

On n'aurait pas eu en France la CIC, la Coopérative d'Intérêt Collectif, s'il n'y avait pas eu interaction entre, d'une part, l'innovation, l'inventivité, l'expérimentation de l'économie solidaire et d'autre part la capacité, le poids de l'économie sociale traditionnelle.

Comme cela a été également souligné par Jacqueline, j'insiste beaucoup sur la transversalité. Nous ne voulons pas, ni au niveau européen, ni au niveau local d'un petit programme de soutien à l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire doit être dans tous les programmes, dans toutes les politiques municipales et surtout, j'insiste, dans tous les budgets.

Il faut faire l'articulation dans le budget du plan entre la part des budgets spécifiques qui est très importante mais aussi la part qui sera prise par l'économie sociale et solidaire dans les autres politiques du développement de la Ville de Lille.

Cinquième remarque. La participation des acteurs.

Je pense que le plan a cette grande capacité d'associer les acteurs dans sa construction, et cela a été souligné par Christiane, dans son suivi et dans son évaluation. Même si cela doit être une vraie co-gestion entre les acteurs et les élus, il faut qu'il y ait une co-décision, une vraie participation aux décisions, y compris en ce qui concerne l'articulation du budget et la gestion du budget futur.

Je prendrai ici un autre chapeau, je suis également Vice-Président du réseau REVES, c'est le réseau des villes de l'économie sociale en Europe qui représente 40 territoires dans les différents pays de l'Union Européenne qui font du développement d'économie sociale dans leur territoire.

Nous avons pris un partenariat avec la ville de Porto Alegre pour développer la notion de budget participatif. C'est une dimension qu'il serait intéressant d'intégrer également dans votre plan.

Puisque, en tant que représentant de ce réseau de villes, je participe à l'expérimentation du développement des plans d'économie sociale dans les différents territoires, je me permettrai de faire quelques petites remarques sur les quatre objectifs prévus dans ce plan ici à Lille.

Une première remarque sur l'animation des réseaux. Il est important de créer des conditions de collaboration entre différentes formes d'entreprises d'économie sociale dans les territoires. La meilleure manière de le faire est de créer des groupements d'entreprises, des groupements d'employeurs.

.../...

Mais il sera également intéressant de regarder un exemple italien que sont les consortiums d'économie sociale. C'est un bon exemple de groupements d'animation des acteurs entre eux.

Accroître l'offre. Je pense qu'il est également important de créer la mobilité des entrepreneurs sociaux. Qui mieux que ceux qui ont créé les entreprises d'économie sociale est capable de créer d'autres entreprises sociales ?

Quand on regarde l'exemple des coopératives sociales italiennes, ils étaient cinq il y a une dizaine d'années, ils sont aujourd'hui plus de cinq mille, à partir d'une méthode simple : chaque entrepreneur social de la coopérative sociale, après deux années, doit partir pour créer une nouvelle coopérative.

SESPINOR a créé, en quelques années, plus de 130.000 emplois dans ce nouveau secteur.

Dans le domaine du financement, Christiane a fortement souligné l'épargne solidaire mais je pense qu'il est important d'attirer l'attention sur une autre ressource fondamentale qui est prévue dans le plan mais peut-être pas assez et qui est le bénévolat.

Une des ressources essentielles des entreprises sociales ou une capacité essentielle des entreprises sociales c'est l'hybridation des ressources, cette capacité de combiner marché, financements publics et bénévolat.

Je terminerai par un exemple qui est également dans votre plan : c'est le développement d'un nouvel entrepreneuriat, le développement des SCIC. C'est un sujet très sensible qui fait le lien aussi avec peut-être une absence dans le plan, c'est la notion européenne. Le lien à toutes les expérimentations qui existent dans d'autres territoires, je pense qu'il est important de l'intégrer plus fortement.

La SCIC est née de l'essaimage de cette expérience de la coopérative sociale italienne. Nous avons participé comme CECOP au travail avec les acteurs français pour développer cette notion de coopérative sociale française qui a donné lieu à quelque chose de plus avancé que ce qui existe aujourd'hui en Europe, une entreprise multisociétaire qui prévoit la participation des travailleurs, des usagers et de l'autorité publique, donc une première entreprise multisociétaire, ce que recherche aujourd'hui toute la Communauté Européenne dans sa réflexion sur l'entreprise socialement responsable.

Je participerai, dans l'organisation VI qui accompagnera la Caisse des Dépôts et Consignations dans la démarche de développer les SCIC. Et je serai très content de participer au démarrage et au développement de beaucoup de SCIC ici à Lille.

Merci beaucoup.

(applaudissements)

Mme BOUCHART - Je tiens à remercier l'ensemble des participants ainsi que les services de la Ville et les acteurs qui sont impliqués dans la réalisation de ce plan.

Madame le Maire - Je rouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur BERNARD.

.../...

M. BERNARD - Madame le Maire, je comprends qu'on refuse les ravages qu'engendrent les effets du capitalisme dominateur et concentré. Moi aussi, je suis favorable à tout ce qui concerne les tentatives de régularisation ... de régulation, pardon ...

(rires)

Je crois aussi qu'un certain nombre d'acteurs de l'économie sociale ont fait preuve de leur utilité et de leur succès, je voudrais juste citer le secteur des mutuelles dans le domaine de l'assurance.

Cela dit, je crois qu'il faut éviter de parler d'économie autonome comme cela est fait dans ce rapport page 8. Qu'en est-il d'une économie qui vit à quasiment plus de 50% de fonds publics, 36% de subventions de fonctionnement et 13% de vente de prestations publiques ?

Son poids dans l'économie est aussi très limité puisque la richesse produite est de 10.000 euros/salarié alors que dans le secteur marchand, c'est 181.000 euros/travailleur.

Ce poids est marginal et il est certainement amené à le rester. J'en veux pour preuve les participations limitées, puisqu'on a eu le Directeur de la Caisse Solidaire qui est venu, des particuliers, largement inférieures aux projections initiales et qui ont évidemment engendré des projets aidés de manière très limitée.

L'intérêt de l'économie solidaire se justifierait par des coûts inférieurs. Mais ce que je disais à l'instant c'est que bon nombre d'associations sont subventionnées par les fonds publics sans qu'il n'y ait aucune perspective de pérennisation de ces activités sans fonds publics justement.

On a également un risque de développement d'une économie parallèle qui pénaliserait surtout un certain nombre de petits artisans qui, eux, sont soumis aux contraintes fiscales et administratives des entreprises. Cela a été le cas en Languedoc-Roussillon avec les systèmes d'échanges locaux.

Ce plan semble également réactiver la plupart du temps des services abandonnés dans le passé du fait de leur rentabilité insuffisante et quant à la qualité des projets innovants, excusez-moi mais on découvre l'eau qui mouille, la garde d'enfants, le nettoyage de jardins ou même la grimpe dans les arbres. Ce sont des activités qui existent déjà et qui font partie, pour bon nombre d'entre elles, de l'économie sociale.

Le budget, lui, est largement optimiste, sans garantie de pérennisation des fonds et surtout depuis la disparition du Sous-Ministre à l'économie solidaire, fonction qui n'a pas été reprise à ce que je sache dans l'actuel Gouvernement.

Les emplois générés sont souvent précaires et l'absence de labellisation objective des activités diminue l'intérêt de ce genre de plan.

Il y a également des risques importants de dérive quand certains groupes privés facilitent la création d'associations intermédiaires de proximité pour leur faire exercer des produits marchands à des prix souvent inférieurs aux prix du marché français.

En conclusion, je dirai que ce plan présenté réduit cette économie à des actions de rattrapage qui flattent surtout la bonne conscience. C'est malheureusement une tentative dérisoire au regard de la globalisation de l'économie dont bon nombre ici encouragent le développement.

Je vous remercie.

.../...

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. DE SAINTIGNON - Madame le Maire, mes chers collègues, deux mots pour vous dire que le plan qui nous est présenté ce soir incarne une nouvelle politique importante, vaste, ambitieuse, équilibrée aussi sur le plan technique et financier. Il permettra sur plusieurs années, comme cela a été dit à la fois de reconnaître, de renforcer, d'informer, de coordonner les réseaux, de développer l'offre, de développer l'innovation et d'accroître la demande de biens et services dans ce domaine.

Dire qu'il est bien équilibré sur le plan financier, naturellement par une part Ville qui est tout à fait significative mais qui fait appel au partenariat de l'Etat, comme cela a été dit à l'instant, de la Région, je le confirme puisqu'il s'agit d'une de mes délégations, et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Enfin, dire que ce plan a été exemplaire dans sa construction et dans la façon dont il a donné la parole aux acteurs à partir -Christiane BOUCHART l'a dit tout à l'heure- d'un diagnostic partagé qui a été parfaitement bien mené.

C'est donc fort de tout cela que le Groupe Socialiste approuve ce plan avec beaucoup d'enthousiasme et tien à dire bravo à Christiane BOUCHART qui en est la cheville ouvrière.

Madame le Maire - Juste un mot avant que nous votions.

Moi aussi, je me réjouis de ce plan sur l'économie solidaire. Cela a été rappelé tout à l'heure par Monsieur TITGAT, je voudrais d'ailleurs le remercier pour le travail réalisé par la Caisse Solidaire Nord/Pas-de-Calais. Il est vrai que nous avons dans notre région un réseau extrêmement important de l'économie sociale et solidaire, que ce soient les mutuelles, les entreprises d'insertion, les associations, les épargnants solidaires, les coopérateurs.

Nous nous réjouissons d'être la première ville à définir un plan de développement de cette économie solidaire.

Sur le plan du chiffre d'affaires global, ce secteur est peut-être encore marginal mais il est extrêmement en avance par rapport à l'économie de marché, au moins dans deux domaines.

Tout d'abord, c'est souvent par l'économie solidaire que naissent les réponses à de nouveaux besoins qui ne sont pas pris en compte par le marché parce que leur rentabilité à court terme n'est pas suffisante.

Beaucoup des progrès qui ont pu être réalisés dans la prise en compte de nouveaux besoins de publics particuliers l'ont été par l'économie solidaire.

Ensuite, par l'économie solidaire aussi, l'insertion des personnes en difficultés, pas toujours mais dans beaucoup de cas, est aussi un objectif. Je voudrais le dire à Monsieur BERNARD, on ne reconstruit pas une personne qui a vécu de l'assistance, qui a vécu dans la misère par bloc de centaines de personnes, c'est bien un par un que l'on retrouve le chemin de la dignité et là aussi cela est tout à fait essentiel.

Je voudrais dire une dernière phrase pour dire que dans une société où l'individualisme devient la règle générale, où on a beaucoup de mal à trouver du sens collectif et des valeurs communes, je me réjouis que non seulement dans notre ville nous ayons une économie sociale et solidaire aussi forte, aussi puissante, mais aussi que nous ayons, grâce au travail de Christiane BOUCHART, en liaison avec Pierre de SAINTIGNON, que nous ayons aujourd'hui ce plan de développement qui montre non seulement notre attachement à ce qui existe mais aussi notre volonté de le développer.

.../...

C'est pourquoi je voulais féliciter vraiment Christiane BOUCHART du travail réalisé, travail qui a été mené avec l'ensemble des acteurs et qui permet d'ailleurs à l'Etat et à la Région de nous accompagner dans ce développement et qui porte, au-delà des actions concrètes, une philosophie de la vie en société que certains, effectivement, ont du mal à comprendre.

Je mets donc aux voix le rapport de Madame BOUCHART.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : néant

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur ROMAN pour quelques mots sur le budget supplémentaire.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur ROMAN.
Adjoint au maire

FINANCES

02/477 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire - Exercice 2002.

Madame le Maire, chers collègues, ce budget supplémentaire n'est qu'un ajustement, ou plutôt une traduction dans les documents budgétaires des décisions que nous avons prises à l'occasion du compte administratif qui a été présenté lors du dernier Conseil Municipal puisque nous inscrivons en report de crédits les inscriptions nouvelles sur les opérations d'investissement pour un gros 10 M€ et pour les opérations de fonctionnement pour un gros million d'euros, ce qui montre que c'est un budget d'ajustement comme nous l'avions souhaité à l'occasion de l'élaboration du budget primitif.

Je signale simplement en matière d'investissement et d'emprunt que notre engagement de maintenir le niveau maximal d'emprunt à 150 MF par an sera tenu puisque nous sommes un peu en dessous de 150 MF pour cette année, mais que, comme je l'ai précisé, 2002-2003-2004 seront des années qui nécessiteront une mobilisation d'emprunt supérieure à 150 MF. Donc, tout ce qui sera emprunté au-delà de 150 MF fera l'objet d'un différé d'amortissement pour tenir la ligne du désendettement de la Ville.

Voilà, Madame le Maire. Je pourrais ajouter un mot sur un dossier de principe sur lequel vous avez demandé l'urgence, qui est le dossier du régime indemnitaire des élus.

Sur ce dossier, nous actons le principe de l'application des nouvelles dispositions de la loi Démocratie de Proximité, mais tout en l'actant sur le principe, nous indiquons que cette délibération sera présentée dans son détail au prochain Conseil Municipal du mois d'octobre.

Madame le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

.../...

Je mets aux voix le budget supplémentaire.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Contre : le Front National

Abstention : l'Intergroupe Union pour Lille

Adopté à la majorité.

02/478 - Exercice 2002 - Transferts de crédits.

02/479 - Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats de l'exercice 2001.

Adoptés.

ASSURANCES

02/480 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Contrat d'assurances portant sur la flotte automobile et les risques annexes.

02/481 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Contrat d'assurances portant sur les événements exceptionnels liés à la vie de la collectivité.

Adoptés.

DECENTRALISATION

02/482 - Crédits décentralisés - Voyage des retraités et personnes âgées de Lille-Sud - Modalités d'organisation.

02/483 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

02/484 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

Je passe la parole à Monsieur SULMAN pour quelques mots sur le contrat territorial de santé.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

02/556 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) - Santé.

.../...

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous propose aujourd'hui de voter des subventions aux associations dans le domaine de la santé pour la plupart dans le cadre du Contrat Territorial Santé, selon les axes prioritaires que s'est fixés la Ville, à savoir la santé des enfants et des jeunes, santé - précarité - consommation et conduites à risques.

L'action de la Ville relève du champ de la prévention, de la promotion de la santé, et de l'accès aux droits et aux soins. En aucun cas, la Ville n'a évidemment de compétence en soins. Elle a un rôle de facilitateur, de médiateur, de mise en rapport des gens, et de mise en réseau.

Les valeurs que nous souhaitons mettre en avant sont, d'une part, l'égalité de chaque citoyen face à la santé, c'est le volet santé de lutte contre les exclusions, l'accès aux droits. Nous sommes tous conscients de l'ouverture extraordinaire qu'a été la loi de la Couverture Médicale Universelle mise en place par Madame Martine AUBRY alors qu'elle était Ministre, mais le droit aux soins n'amène pas obligatoirement à l'accès et donc il faut faire un travail sur cet accès aux soins.

Le deuxième axe est la solidarité, faire avec l'autre, pas à sa place, respecter les souhaits de chacun et sa dignité.

Le troisième axe est la citoyenneté -je reviens à la démocratie participative- en associant les habitants, les associations, les conseils de quartier, et à travers trois ateliers : santé - précarité, consommation à risques, et santé des jeunes et des enfants.

Le point important de notre travail est le partenariat.

Nous avons des partenariats forts avec le Contrat Territorial Santé. C'est de cela que je voulais en particulier parler.

Ce Contrat Territorial Santé, qui est mis en œuvre avec le Département, et notamment son Vice-Président, Monsieur Patrick KANNER, Adjoint au Maire de Lille, permet de débloquer pour la Ville environ 400.000 F et pour le Département une somme équivalente.

Mais nous avons également des partenariats importants avec l'Etat et la Région à travers le Programme Régional de Santé, avec la Politique de la Ville, et nos relations avec la Politique de la Ville et l'Etat sont remarquables à travers la délégation de Monsieur Pierre de SAINTIGNON, avec les autres acteurs de santé -je ne vais pas détailler- mais aussi avec le Centre Régional d'Education à la Santé et l'Observatoire Régional de la Santé.

L'idée est de mettre en place, et cela marche, un guichet unique, ce qui facilite les demandes administratives. On ne doit plus demander de l'argent à cinq ou six guichets, mais à un seul.

Le comité technique examine les demandes qui sont faites, et un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des partenaires étudie les projets, ce qui permet une meilleure utilisation des fonds publics.

Nous sommes en train de mettre en place une auto-évaluation accompagnée. C'est un modèle assez récent qui permet la formation des porteurs de projet à l'auto-évaluation, qui permet de valoriser la politique de la Ville en précisant ses objectifs, son efficacité, et qui permet également une aide à la décision.

Nous développons -mais je ne vais pas m'étendre- l'Observatoire local de santé à travers trois axes importants : suivre, comprendre, évaluer cela permet de connaître la santé objectivée -ce sont les indicateurs de santé, la mortalité, la qualité de vie- ; la santé perçue par les professionnels et la santé vécue par les habitants.

.../...

Enfin, je souhaiterais mettre en place –cela commence mais c'est un peu difficile, et pourtant c'est fondamental- le réseau de santé de la Ville à travers les médecins, les pharmaciens, les infirmiers, les centres de soins et bien sûr les habitants pour que chacun puisse avoir des référants dans chaque quartier permettant d'avancer non seulement sur le plan de la santé, mais également sur le plan social.

Les actions que nous vous proposons de subventionner ce soir sont au nombre de 12 pour le C.T.S. (Contrat Territorial de Santé) et 2 pour les services Santé de la Ville.

Elles concernent la dépendance à l'alcool, les soins des personnes en difficulté, l'éducation alimentaire, l'information des jeunes sur la sexualité, les actions de santé communautaires qui sont très importantes dans le cadre des réseaux, l'élaboration d'un guide de ressources locales, une journée sur la maltraitance à enfants dans le cadre de la constitution d'un réseau de médecins généralistes, un séjour des personnes en grande difficulté qui permet de se ressourcer, une action pour favoriser l'accès aux soins, et également ce que nous faisons depuis longtemps, l'échange de seringues que nous subventionnons à travers les associations.

Voilà ce que je voulais dire rapidement sur le Contrat Territorial Santé et la politique générale que la Ville veut mener dans le domaine de la santé, en rappelant que la Ville s'est donné des compétences qu'elle n'est pas obligée d'avoir, mais dans le cadre de l'exclusion, pour les jeunes et dans le cadre des dépenses, c'est certainement une aide très importante pour la population.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur SULMAN.

Effectivement, il ne suffit pas d'avoir accès aux soins par la gratuité, faut-il encore y avoir accès réellement, et je crois que ce Contrat Territorial de Santé qui a été porté par le Conseil Général, et notamment par Patrick KANNER, et sa déclinaison que vous avez présentée dans la Ville de Lille, est extrêmement important. Il s'appuie une fois de plus sur des structures associatives, des structures de lutte contre l'exclusion qui permettent d'aller à la rencontre de ceux qui ont du mal à se faire soigner eux-mêmes.

Je pense que c'est effectivement pour les Lilloises et les Lillois un plan tout à fait important et je vous en remercie.

Je mets aux voix ce Contrat Territorial de Santé.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Nous avons l'unanimité. Très bien.

Adopté.

02/557 - Subventions 2002 destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adopté.

.../...

Chemise n°27

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLE

22/616 - Réfection des façades du groupe scolaire Léon Jouhaux.

Adopté.

02/617 - Ouverture d'une école à horaires aménagés - Musique à l'école élémentaire Lamartine, dans le quartier du Vieux-Lille.

(voir vote infra).

02/618 - Classes d'environnement - Passation "allégée" d'un marché public de services.

Adopté.

02/619 - Mise en place d'un système d'accompagnement scolaire dans les écoles élémentaires de la Ville de Lille.

(voir vote infra).

02/620 - Travaux programmés en 2002 au titre des réfections de toitures de façades et remises à niveaux dans les écoles - Information.

02/621 - Information - Réfection des cours d'écoles - Programation été 2002.

Le Conseil Municipal prend acte.

Madame le Maire - Madame CAPON va notamment nous présenter la mise en place du système d'accompagnement scolaire dans les écoles élémentaires de la Ville.

Mme CAPON - Oui, et puis l'ouverture d'une école à horaires aménagés Musique à l'école élémentaire Lamartine, dans le quartier du vieux-Lille.

Madame le Maire - Oui, j'ai dit « notamment ».

Mme CAPON - Si vous le voulez bien, Madame le Maire, je commencerai par ce dossier-là.

Pour la rentrée de septembre 2002, cette école était attendue sous cette forme.

Dans le quartier du Vieux-Lille, un déséquilibre existe entre les effectifs des élèves des écoles élémentaires Diderot et Lamartine. Diderot est une école à horaires aménagés musique, et on y constate une augmentation importante de la demande d'inscriptions à laquelle il n'est plus possible de faire face compte tenu des contraintes de locaux et des contraintes horaires en matière d'enseignement général et d'enseignement musical.

Par contre, à l'école Lamartine, il existe depuis plusieurs années une baisse régulière des effectifs. Pour remédier à cette désaffectation, il est proposé d'ouvrir à l'école Lamartine, une deuxième école à horaires aménagés musicaux, bien sûr en liaison avec les professeurs du Conservatoire National de Région et avec maintien de la double filière, enseignement général et enseignement musical.

.../...

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a émis un avis favorable à cette ouverture dès la rentrée de septembre, de même que le Conseil de Quartier du Vieux-Lille consulté à plusieurs reprises.

Cette nouvelle classification de l'école Lamartine en école à horaires aménagés musicaux devrait favoriser des conditions de travail satisfaisantes pour les enseignants et pour les enfants étant donné aussi que les espaces nécessaires existent en nombre et sont bien adaptés.

Cette école reste avant tout une école de quartier, bien sûr. Comme à l'école Diderot, l'enseignement musical doit être accessible et gratuit à tous les enfants lillois qui s'y inscrivent.

La mise en place de ces classes nécessite la création d'emplois, cela ne se fait pas sans argent et sans budget, le recrutement d'enseignants du Conservatoire et des besoins en matériel instrumental et pédagogique.

Il s'agit d'assurer une sensibilisation à la formation musicale et au chant choral dès le cours préparatoire, ce qui interviendra en septembre 2002. Puis, les années futures, les classes à horaires aménagés commenceront en CE1 et conformément à la circulaire ministérielle dans un parcours des élèves qui iront ainsi jusqu'à la classe de CM2.

Donc, dès la rentrée 2003 et au fur et à mesure de la rentrée scolaire des enfants, le budget devra être alloué au Conservatoire pour couvrir l'enseignement musical proprement dit. Vous avez le document qui est joint au dossier.

On vous demande d'accorder l'ouverture de cette école, qui est, je pense, un beau projet pour le Vieux-Lille et pour les élèves lillois.

Madame le Maire - Nous mettons aux voix cette délibération 617 qui est effectivement un beau projet.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté.

Très bien.

Délibération 619 sur l'accompagnement scolaire.

Mme CAPON - C'est aussi un dossier qui était attendu depuis longtemps puisque nous y travaillons depuis un an. La Ville va créer un service d'accompagnement scolaire -avant, cela s'appelait les « études », je tiens à le redire parce qu'il y a une compréhension nécessaire- dans les écoles élémentaires publiques, et cela dès la rentrée scolaire, certainement à la fin du mois de septembre parce qu'il faut un peu de temps pour pouvoir recenser les partenaires qui vont travailler avec les élèves.

Durant la journée, les classes fonctionnent avec les enseignants, puis le soir de 16 h 45 à 17 h 45, sous la responsabilité de la Ville qui veillera à l'harmonisation de ce nouveau dispositif avec les autres dispositifs d'accompagnement existant déjà sur la Ville -il n'est pas question de les supprimer, mais bien de les harmoniser- dans les espaces éducatifs en particulier ou dans les structures associatives et les maisons de quartier la ville crée ce service.

Les élèves seront accompagnés par des enseignants volontaires rémunérés par la Ville de Lille dans les conditions réglementaires. Les familles participeront selon le même mode de classification de tarification que pour les autres services périscolaires par la fourniture de tickets journaliers.

.../...

Vous avez la participation des familles qui est au dos de votre fiche. Vous pouvez remarquer que selon les ressources des familles :

pour la catégorie 1, le prix du ticket sera de 0,50 € pour ce temps à la journée

pour la catégorie 2 : 1 €

pour la catégorie 3 : 1,50 €

pour la catégorie 4 : 2,10 €

et pour l'extra-muros, toujours plus cher : 2,30 €.

Les enseignants seront nos partenaires pour garder à peu près 15 enfants par enseignant et pour avoir une qualité de travail en suivi du temps scolaire.

C'est donc un beau projet qui va servir à beaucoup de familles. Cela couvre environ 1500 à 2000 enfants recensés.

Madame le Maire - C'est en effet un très beau projet. Je crois qu'on peut remercier les enseignants qui ont travaillé avec vous sur ce projet.

Je mets la délibération 619 aux voix.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Merci, Madame CAPON, pour ces deux beaux projets.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

02/485 - Prise en charge partielle du poste de référent RMI à la Section Hellemoise du CCAS de Lille.

02/486 - Police Municipale - Rémunération d'un intervenant formateur.

02/487 - Centre de Formation et de Prévention, 205 rue Charles Debierre - Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

02/488 - Faubourg des Musiques - Etat du personnel.

02/489 - Développement Economique - Emploi de chargé de mission "Domaine Economique" : Nouvelles mesures et revalorisation de la rémunération.

02/490 - Opéra de Lille - Emploi de Directeur de la Communication.

02/491 - Opéra de Lille - Emploi de Directeur administratif et financier.

.../...

02/492 - Musée d'Histoire Naturelle - Rémunération d'un conservateur universitaire.

Adoptés.

02/493 - Organisations Syndicales Locales - Convention de financement.

Madame le Maire, chers collègues, je voulais attirer votre attention sur la délibération 493 qui fixe nos relations sous la forme d'une convention de financement avec l'UNSA Education qui est en réalité l'ex-Fédération de l'Education Nationale pour laquelle il vous est proposé de verser une subvention de 42.321 €.

A la question qui pourrait être posée légitimement : ne conventionnez-vous qu'avec l'UNSA Education ? la réponse est non puisque vous savez que depuis la loi du 12 avril 2000 relative aux relations entre l'administration et les usagers et en particulier avec les associations, quand un projet dépasse 23.000 €, il faut une convention.

Donc, cette Ville, qui a une longue histoire avec ses organisations syndicales, qui les soutient, qui les héberge dans la Bourse du Travail pour les plus grandes d'entre elles, a passé des conventions avec certaines organisations syndicales.

Celle-ci est une demande récente que nous souhaitons honorer, mais comme cela dépasse 23.000 €, il faut une convention que nous vous proposons, Madame le Maire, de bien vouloir signer.

Madame le Maire - Très bien.

Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, nous voterons contre le versement d'une subvention à l'Union Locale du syndicat UNSA Education. Ce n'est pas un acharnement anti-syndical de notre part. Il se trouve que si les actions et les interventions dudit syndicat se bornaient à organiser des permanences ouvertes à l'ensemble des Lillois et destinées à prévenir les conflits du travail, à organiser des forums syndicaux, des journées portes ouvertes et des actions de soutien aux citoyens lillois en difficulté, nous serions favorables à cette subvention, mais hélas leur activité ne s'arrête pas là et empiète largement sur la politique.

J'en veux pour preuve, entre autres, l'alarmiste communiqué de presse de cette organisation au lendemain du premier tour des élections présidentielles, l'organisation de plusieurs manifestations anti-LE PEN, et j'en passe !

Cet engagement à gauche n'a d'ailleurs rien de nouveau et déjà en décembre 1999, l'ancien secrétaire général du syndicat avait fait un passage télévisé sur France 2 non pour parler de conflits du travail ou de projet éducatif, mais de la pilule du lendemain, de la parité hommes/femmes et du droit de vote des étrangers.

Nous ne souhaitons pas financer un relais d'opinion déguisé en association.

Madame le Maire - Monsieur FREMAUX.

.../...

M. FREMAUX - En explication, je vous remercie d'avoir précisé votre position parce que je pense que vous aurez du mal, quelles que soient vos intentions, à soutenir d'autres conventions avec d'autres syndicats.... Je n'en ai pas rencontré beaucoup dans ce pays qui puissent soutenir les thèses que vous défendez tout simplement ! C'est un peu dramatique de réagir comme cela !

La réalité est que le monde syndical est aussi un très large espace de respiration démocratique, et nous sommes bien nombreux dans ce pays à souhaiter qu'il se développe davantage pour aider à la prise en compte des problèmes de la société.

Merci.

Madame le Maire - Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : le Front National

Adopté à la majorité.

Merci.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORTS

02/495 - Subventions de fonctionnement des associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes des quartiers.

Madame le Maire - Sur la délibération 495, Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Comme le font souvent remarquer les Chambres Régionales des Comptes, la transparence des finances des clubs sports est loin d'être exemplaire. Il existe trop souvent dans ces milieux une opacité traditionnelle qui nous laisse sceptique sur l'efficacité du travail de vérification et d'analyse qui a pu être mené par la Municipalité.

De même, les tableaux et explications fournis aux membres de ce Conseil dans la délibération sont on ne peut plus sommaires. Nous aurions apprécié, entre autres, de voir figurer dans les bilans présentés les principales lignes budgétaires des différents clubs.

Nous aimerions connaître en outre quels sont les critères d'attribution des subventions que vous avez retenus. Vous vous êtes basés tantôt sur les résultats sportifs, tantôt sur le nombre de licenciés, alors que certains sports réclament plus d'investissements que d'autres.

La décision d'attribuer des subventions donne l'impression de se faire au feeling selon une habitude établie et jamais remise en cause.

.../...

Quant aux objectifs sociaux que devraient remplir les clubs de sport pour être subventionnés, leur prise en compte est modulable.

Qu'en est-il de l'accessibilité financière du sport pour les habitants ?

L'implication des associations dans les milieux scolaires varie sachant que la France est à la traîne sur ce sujet, et que le sport est encore considéré comme une activité marginale dans les écoles. Sans parler de la participation de bénévoles et des parents à la vie du club comme pour l'encadrement.

Il nous semble qu'une clarification de tous ces points, tant sur les critères d'attribution des subventions que sur les objectifs sociaux fixés aux clubs en échange, devient une nécessité.

Il existe aujourd'hui des conventions qui nous lient aux clubs percevant plus de 23.000 €. C'est certes une bonne chose, même si ce n'est que le minimum exigé par la loi. Pourquoi ne pas envisager la création d'une charte, d'une grille de lecture qui permettrait de mettre tous les sportifs sur un plan d'égalité, en fixant à l'avance les règles du jeu ?

Cette grille permettrait de pondérer l'aide municipale en tenant compte de plusieurs critères qui seraient les mêmes pour tous. Le sport est une activité qui s'inscrit dans les règles de l'effort et doit porter des valeurs telles que le dépassement de soi et le goût de la compétition. Si un outil de travail devait être mis en place, il permettrait de remettre à l'honneur les valeurs d'excellence et d'authenticité, rompant avec l'absurde logique quantitative.

Il permettrait de mettre un terme à la toute-puissance du foot qui rassemble en lui seul 1 euro sur 3 et d'ouvrir les Lillois sur des sports moins médiatiques mais tout aussi valables sur le plan du développement physique et mental.

Il servirait enfin à promouvoir la formation des jeunes et à arrêter la confusion entre sportifs et consommateurs de sports.

Merci.

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN, à force d'être contre tout, contre les syndicats, contre les associations, contre le sport, contre la culture, vous allez finir par être contre tous les Français ! C'est vraiment incroyable ! Délibération après délibération, vous êtes opposés à tout ce qui fait la vie dans notre pays ! Mais bon, c'est comme ça !...

M. DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame le Maire, simplement pour vous donner la position de notre groupe. Compte tenu des documents qui lui ont été remis, ainsi qu'à chacun de nos collègues, documents qui sont parfaitement clairs, limpides et transparents, et compte tenu des explications précises et détaillées qui ont été fournies en Commission à ses membres, nous voterons cette délibération sans état d'âme.

Madame le Maire - Merci, Monsieur DECOCQ.

Madame DEMESSINE.

.../...

Mme DEMESSINE - Je voudrais répondre que si vous étiez bien informés et si vous aviez des liens réels avec le mouvement sportif, vous sauriez que les critères et l'instruction des dossiers de subvention sont faits par le mouvement sportif lui-même au sein de l'Office Municipal des Sports qui étudie chaque dossier avec un certain nombre de critères d'activité sportive, le nombre d'adhérents, et tient compte de ce qu'est la réalité de la vie sportive.

Il les soumet par ailleurs à la délégation qui, la plupart du temps, suit les recommandations de l'Office Municipal des Sports. Je pense qu'on a là justement un système exemplaire et démocratique que je n'avais pas connu par ailleurs, qu'on ne trouve pas par exemple à Vitrolles !

Je crois qu'on peut faire confiance au mouvement sportif lui-même qui sait très bien gérer sa collégialité dans le mouvement. Comme vous pouvez le remarquer, toutes les disciplines sont représentées et sont retenues dans les critères.

Madame le Maire - Merci, Madame DEMESSINE.

Comme l'a dit Monsieur DECOCQ, avec ce travail que vous avez accompli, nous touchons à la fois l'ensemble des sports et l'ensemble des publics, avec des critères clairs et une grande transparence dans l'octroi des subventions. Donc, c'est un travail considérable dont je voulais vous féliciter ainsi que l'Office Municipal des Sports.

Je mets au vote la délibération 495.

Qui vote pour ? l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : néant

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

02/496 - Diverses associations sportives - Subventions de pratique de Haut-Niveau - Deuxième répartition - Année sportive 2001/2002.

02/497 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisations pour la saison 2002/2003.

02/498 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

02/499 - Accueil des Personnes Handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

02/500 - Jeux Olympiques Urbains - Subvention à la Maison de Quartier de Wazemmes.

02/501 - Jeux Olympiques Urbains - Subvention à l'Association Collectif Lille Afrique.

02/502 - Aménagement d'un terrain d'entraînement synthétique de Foot Hockey - Avenue Delescaux à Lambersart - Avenant.

02/503 - Equipement du Parc des Nouveaux Sports dans le Quartier de Lille-Sud - Choix du concepteur.

02/504 - Association "Les Doggies" - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

02/512 - Parc de loisirs de la Citadelle - Contrat d'occupation du domaine public avec la SARL JAM pour l'exploitation de jeux, manèges, boutiques et buvettes.

Adopté.

02/513 - Appel à candidatures à concepteurs pour l'aménagement de l'espace central du bd JB Lebas en parc paysager.

Madame le Maire - Vous allez nous parler du rapport 513.

M. QUIQUET - Madame le Maire, chers collègues, cette délibération me donne l'occasion devant le Conseil Municipal de faire un point d'étape du dossier de la requalification du boulevard Jean-Baptiste LEBAS, qui est sans conteste un dossier emblématique qui participera à la transformation de la ville.

La Ville a fait des choix stratégiques très forts en décidant la suppression des six voies de circulation centrale pour faire au final un parc de 5 hectares en cœur de ville, futur nouveau poumon vert de la ville.

Je rappelle brièvement les éléments de calendrier. Nous avons souhaité un chantier en deux phases. Donc un début des travaux à l'automne 2003 et normalement un parc complet pour le printemps 2005.

Le choix municipal par rapport à la suppression de la circulation définit quelque part le périmètre du débat public que nous avons engagé avec les habitants. Le contenu du projet reste à écrire avec les habitants. C'est ce que nous avons commencé à faire mercredi dernier lors de la première réunion de l'atelier urbain de proximité avec Madame le Maire et mon collègue Marc SANTRE. Effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur DECOCQ, c'était un débat de très grande qualité et nous avons entendu des expressions fortes. J'en citerai une, l'expression d'une habitante qui nous faisait part de ses souhaits, et cela sous la forme de 4 verbes, 4 actions qui, aujourd'hui, ne sont pas possibles.

Que demande cette habitante dans ce futur parc ?

La possibilité de marcher,

La possibilité de s'asseoir

La possibilité de contempler

La possibilité d'écouter.

.../...

Eh bien, le projet que nous avons devant nous remplira ses objectifs. Je suis persuadé que la qualité de cet espace dépendra fortement de la qualité de la concertation que nous saurons construire, d'où l'atelier urbain de proximité avec ses trois groupes de travail, l'un sur la mémoire, un autre sur les animations, et un dernier sur les aménagements.

Concertation donc puisque, dès septembre, ces groupes de travail vont fonctionner. Nous avons choisi d'associer de près les habitants au choix du concepteur. Vous avez dans la délibération la composition d'un jury de concours qui est très formelle puisqu'elle est cadrée par le code de la procédure des marchés publics. Nous avons choisi en amont de ce jury de concours de mettre en place une commission technique afin d'associer les habitants au choix que nous allons faire.

J'ai donc proposé qu'un représentant de l'Union Commerciale Jean-Baptiste LEBAS puisse participer à cette commission technique, ainsi qu'un représentant du monde associatif riverain.

Ce que je veux dire enfin, c'est que Jean-Baptiste LEBAS et sa requalification, c'est d'abord un enjeu de nature en ville et un enjeu de qualité de l'espace public. C'est aussi un enjeu qui est induit de déplacement et de nouvelle mobilité dans la ville. Sur ce point, nous avons également entrepris un travail avec mes collègues Marc SANTRE et Roger VICOT. Nous avons, comme j'ai eu l'occasion de le dire, déjà rencontré les employeurs du périmètre puisque, effectivement, ce sont près de 900 places de stationnement sauvage qui, je le rappelle, sont aujourd'hui au Plan d'Occupation des Sols J.B. Lebas une zone de parc. C'est donc un gros travail de concertation. Depuis une semaine, nous avons entrepris ce travail avec les employeurs, et la semaine prochaine, nous le ferons avec les organisations syndicales.

Donc, un souci d'échange, de participation très fort sur le contenu de ce futur parc. Aujourd'hui, la feuille est blanche. Nous allons l'écrire avec les habitants et aussi parce que c'est un enjeu de mobilité, un vrai échange et un travail constructif, avec tous ceux qui, aujourd'hui, viennent à Lille, en voiture, à qui nous allons offrir d'autres possibilités, notamment en matière de transport en commun. J'aurai l'occasion de revenir sur ce projet ambitieux dans d'autres Conseils Municipaux.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame, vous lancez la consultation sur l'aménagement de cet espace. Qui ne souscrirait pas à la nécessaire requalification du boulevard Jean-Baptiste Lebas ? En Commission, j'avais demandé à Monsieur QUIQUET, et il s'y était engagé, que nous soient adressés les notes d'intention et le cahier des charges de cette consultation, car je pense qu'il est important que nous connaissions les axes dans lesquels vous souhaitez aménager cet espace. Et même si le concepteur garde une certaine liberté, je pense qu'il doit souscrire à un certain nombre de priorités que vous définissez vous-mêmes. Et je crois qu'on attendra la Ville sur sa capacité à changer les comportements des gens, et en particulier des automobilistes.

L'enjeu est d'importance. Ce sont quand même 5 hectares en pleine ville, et je crois que, du fait du déficit en espaces verts, les habitants sont très attentifs à ce que cela va devenir au niveau du bien-être, de la sécurité... On aurait aussi une merveilleuse possibilité de mettre en perspective la Porte de Paris.

.../...

Mais je crois aussi à la nécessité de préserver l'avenir. Il a été évoqué des aménagements légers, et pour cause puisque nous ne savons pas ce que va devenir le SERNAM. Ou alors vous le savez, mais en tout cas, nous ne le savons pas... En Commission, rien n'a percé à ce sujet. Il semblerait qu'un accord existe. Je crois que si nous voulons faire bouger les choses et si nous voulons faire bouger le SERNAM, une sortie nord est à aménager mais en aucun cas aux frais de la Ville, et en tout état de cause, vous pourriez, vous, en tant que Maire, signer un arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds en centre-ville.

Donc, je crois qu'il faut redimensionner ce projet au regard de ce que va devenir le SERNAM, et nous souhaiterions avoir des précisions sur ce dossier.

Merci.

Madame le Maire - Un petit mot à ce sujet. Aujourd'hui, il s'agit d'un appel à conception, et comme l'a très bien dit Eric QUIQUET, nous n'en sommes pas encore au choix réel du projet sur Jean-Baptiste Lebas. Nous savons que nous voulons faire un grand espace public et vert à la place de ce parking sauvage, et nous avons lancé la concertation avec les habitants pour avoir un espace vert, un espace où les enfants pourront jouer, où les personnes âgées pourront s'asseoir, où on pourra jouer aux boules, avoir un lieu d'animation, pourquoi pas d'animation musicale ou autre... Mais rien n'est aujourd'hui spécifié, c'est bien pour cela que nous demandons l'avis des habitants et des commerçants, tout en travaillant, comme Eric QUIQUET l'a dit, avec Marc SANTRE et Roger VICOT sur les problèmes de circulation et de stationnement, mais aussi au regard de ses attributions à la Communauté Urbaine sur les transports collectifs que nous allons mettre à disposition de ceux qui stationnent leur voiture tous les jours boulevard Jean-Baptiste Lebas.

Donc, nous reprendrons ce débat sur le fond lorsque nous aurons avancé avec les habitants. Il s'agit pour l'instant essentiellement de faire un appel à concepteurs pour que puisse être choisie la personne qui nous accompagnera dans ce grand chantier dont, personnellement, je me réjouis puisque c'est un des engagements forts que la Majorité municipale a pris vis-à-vis des Lilloises et des Lillois.

Au-delà de tout ce qu'a dit avec pertinence Eric QUIQUET, je voudrais ajouter que ce parc sera un moyen de lier le quartier de Lille-centre au quartier de Moulins, et là aussi de faire une continuité de grande qualité qui permette au quartier de Moulins de se rattacher au cœur de notre ville.

Donc, nous ne sommes qu'au début du processus, et nous aurons l'occasion d'en discuter au sein du Conseil Municipal lorsque nous aurons avancé.

Un mot pour dire que, j'ai repris la négociation avec la S.N.C.F. au sujet du SERNAM dès mon arrivée à la tête de la Municipalité. Nous avons aujourd'hui une décision de principe de la S.N.C.F. de mettre une partie des activités du SERNAM à Dourges et une partie, la plus importante, à Seclin. Nous en sommes à la négociation financière puisque, dans une première expression, la S.N.C.F. souhaitait à la fois que nous achetions le terrain de Saint-Sauveur, que nous payions le déménagement et la réinstallation à Seclin... Vous imaginez que, défendant l'argent des contribuables lillois, ce n'est pas acceptable. Donc, nous continuons la discussion...

M. DECOCQ - La bataille du rail est engagée...

Madame le Maire - Oui, mais en tout état de cause, il n'est pas possible d'avoir un parc vert au cœur de la ville avec des camions qui circulent aux abords tous les jours à la cadence à laquelle ils le font aujourd'hui. Donc, ces deux dossiers sont menés parallèlement.

.../...

Je mets au vote cette délibération en remerciant Monsieur QUIQUET.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Je vous remercie.

02/514 - Opération "Environnement à tous les âges" - Signature de la convention avec la F.L.R.T.P.

02/515 - Passation d'un marché spécifique pour la taille des platanes des boulevards Montebello et Jean-Baptiste Lebas - Appel d'offres ouvert.

02/516 - Réserve Naturelle Volontaire (Jardin Ecologique - Quartier du Vieux-Lille) - Convention entre l'Association F.L.R.T.P. et la Ville de Lille pour l'année 2002.

02/517 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association AJOnc pour le développement de Jardins Communautaires (ouverts et néanmoins clôturés).

Adoptés.

AMENAGEMENT DES TEMPS

02/518 - Aménagement des Temps - "Les temps de l'enfant" - Diagnostics.

Adopté.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

02/519 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

02/520 - Projet Associatifs - Charte de Partenariat entre les Associations et la Ville de Lille.

Madame le Maire - Madame ROUGERIE va nous présenter la charte de partenariat entre les associations et la Ville de Lille.

Mme ROUGERIE - Madame le Maire, mes chers collègues, le 12 novembre 2001, je vous ai présenté un projet de charte de partenariat avec les associations élaboré par un groupe de travail, Ville, Conseil Communal de Concertation, à partir des travaux du Conseil de Concertation.

Vous avez souhaité, Madame le Maire, que ce document soit adressé à un certain nombre d'élus thématiques afin qu'il puisse nourrir la réflexion entreprise.

.../...

La nouvelle version de la charte qui vous est présentée aujourd'hui prend en compte les contributions des élus en encourageant notamment la mise en place des contrats pluriannuels, en mettant en garde contre des dérives sectaires ou un glissement éventuel vers des activités lucratives, et en ajoutant un volet important sur la contribution de la Ville à l'émergence de nouvelles activités.

Ce document constitue donc une nouvelle avancée qualitative dans les rapports de la Ville avec les associations. Elle instaure une démarche qui affirme clairement les engagements spécifiques de la Ville et du monde associatif. Elle est un élément complémentaire aux instances de concertation et de démocratie participative déjà mises en place dans la ville pour que les associations et les citoyens puissent participer activement à la vie de la cité.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette charte, il vous est proposé d'en adopter les principes et d'autoriser Madame le Maire à signer cette charte avec les associations qui souhaiteraient y adhérer. Cette signature pourrait se concrétiser lors de la grande fête des associations qui sera organisée à l'occasion du Boulevard des Associations qui se tiendra les 19 et 20 octobre. Cette manifestation, très attendue par les associations -plus de 250 sont déjà inscrites- permet aux militants bénévoles et salariés de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, et à toutes les Lilloises et les Lillois d'apprécier la diversité et la richesse de la vie associative locale.

C'est pour la Ville l'occasion d'honorer tous ceux et toutes celles qui contribuent par leur action à tisser du lien social.

La signature de la charte, l'édition à l'automne, à l'occasion du Boulevard, d'un nouveau guide des associations où pour la première fois figurent les associations lommoises et une édition en CD rom, la mise en place d'un cyber-point associatif, les aides au démarrage pour les nouvelles associations, sont des étapes significatives dans notre volonté de renforcer le dialogue entre la Ville et ses associations en attendant la création de la Maison des Associations à laquelle nous travaillons.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame ROUGERIE, de ce travail mené avec les associations.

Je mets aux voix la Charte de Partenariat.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Bravo.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

02/536 - Agenda 21 lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Adopta.

02/537 - Agenda 21 : Accompagnement, évaluation et développement de la démarche Agenda 21 de la Ville de Lille - Demande de subventions.

.../...

02/538 - Agenda 21 lillois - Campagne Eau - Subvention au Comité d'Animation des Bois-Blancs.

Adoptés.

02/539 - Agenda 21 - Réflexion de la Ville de Lille sur des critères écologiques pour l'achat du bois.

Madame le Maire - Quelques mots sur la délibération 539, critères écologiques pour l'achat de bois.

Mme POLIAUTRE - Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, la Ville de Lille a souhaité lancer une étude afin d'intégrer la notion d'éco-achat et un approvisionnement plus respectueux de l'environnement dans ses politiques d'achat.

La Municipalité a déjà mis en place depuis plusieurs années au sein de l'Hôtel de Ville la collecte des papiers de bureau usagés en partenariat avec l'association ELISE, entreprise de l'économie solidaire ayant créé une quinzaine d'emplois. Cela fait le lien avec ce qui a été abordé tout à l'heure.

Aujourd'hui, c'est chaque mois six tonnes de papier qui sont recyclés et valorisés, mais il faut aller plus loin. Collecter les papiers, c'est bien, mais il faut aussi utiliser ce papier recyclé. Tels sont la logique et le cercle vertueux que la Ville de Lille veut mettre en place.

Cette action s'inscrit parallèlement dans la problématique de la protection des forêts primaires dont la surface ne cesse de s'amenuiser de façon alarmante. En effet, la France dispose d'une filière bois importante, mais elle est aujourd'hui sous-utilisée notamment par l'industrie du papier qui importe une grande quantité de pâte à papier des forêts millénaires du Canada ou d'autres continents.

Or, les forêts tropicales sont les plus grands réservoirs de diversité biologique et fixent le gaz carbonique en excès dans l'atmosphère.

Aujourd'hui, les forêts se dégradent du fait de la consommation trop importante de bois menaçant les plantes, les animaux et les habitants, les populations qui y vivent.

Un rapport sur la situation des forêts du monde publié récemment par l'Organisation des Nations Unies indique que la surface des forêts naturelles se réduit chaque année de 150.000 km². La France a approuvé la convention sur le commerce international, le Parlement français en 1998 a ratifié l'accord international sur les bois tropicaux qu'il s'agit donc de mettre en œuvre.

En conséquence, la Ville souhaite privilégier l'utilisation du bois de proximité ou de bois tropicaux provenant de forêts primaires gérées durablement.

La Ville de Lille, bien entendu, consomme du bois pour des aménagements divers, les édifices publics, le mobilier urbain, et d'autres produits dérivés. Elle peut contribuer ainsi à l'application des différentes conventions ratifiées par l'Etat français, à la transparence de la filière bois et à la gestion durable des forêts en recueillant des informations précises et des garanties des fournisseurs lors de l'achat ou de la commande de bois pour ses produits.

Cette initiative s'inscrit également dans le plan national de lutte contre les changements climatiques qui privilégie le développement de la forêt française.

Après cette étude, la ville souhaite passer dans une phase opérationnelle. C'est ainsi que le bois devra par la suite, selon les possibilités qui existent sur le marché, ou les inciter, répondre à un certain nombre d'exigences décrites dans le rapport.

.../...

Plus globalement, en partenariat avec ma collègue Dorothee DA SILVA, une réflexion est engagée avec les différents services de la Municipalité afin d'introduire davantage de produits respectueux de l'environnement dans les marchés publics et vient donc en complément de la délibération qui a été prise en juin 2002 sur les achats éthiques achats publics.

Il est à noter que Lille s'inscrit ainsi dans un réseau des villes comme Lyon, Paris, Dunkerque, qui s'engagent dans cette démarche de politique d'achats durables et responsables. La Ville entend ainsi jouer son rôle d'entraînement et de mobilisation d'autres acteurs pour une gestion responsable du patrimoine mondial.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Je mets aux voix la délibération 539.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Merci.

02/540 - AGENDA 21 - Réduction des déchets à la source - Demande de subvention FEDER dans le cadre d'une coopération transfrontalière.

Adopté.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE
DROITS DE L'HOMME

02/541 - Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations.

Madame le Maire - Sur la délibération 541, Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame, je ne vais pas faire, une fois encore, le procès de l'homosexualité, ni faire son lit, rassurez-vous. Simplement, au travers de cette délibération symptomatique, je me refuse toujours à enfermer un groupe dans une entité, fut-elle sexuelle, qui est, pour moi, la forme d'un repli communautaire, anti-républicain car contraire à la vision une et indivisible que je me fais de ce pays.

Je crois que l'important, pour beaucoup de nos interlocuteurs, et de Monsieur CARDON, ce n'est certainement pas de vivre leur sexualité de manière normale, mais de la vivre de manière démonstrative, d'instituer en quelque sorte une vie privée en comportement public.

C'est d'ailleurs cette communauté visible que vous-même vous soutenez chaleureusement si je relis votre éditto dans la dernière édition de la manifestation gay qui s'est déroulée à Lille, où d'ailleurs vous caractérisez les questions de genre par une volonté d'intégration et d'échanges... Vous n'allez pas jusqu'à l'échangisme, heureusement...

(protestations dans la salle)

.../...

Madame le Maire - C'est élégant !

M. BERNARD - Ecoutez, c'est comme ça... C'est ce que je lis dans les différentes brochures qui sont mises à ma disposition. Peut-être verra-t-on un jour la fierté rose... -cela ne s'appelle plus la « gay pride », je suis désolé de vous mettre au goût du jour...- en préambule des festivités de Lille 2004...

Mais je crois que la perversion est ailleurs. Elle n'est pas seulement malheureusement dans la débauche de moyens au service de la gay pride au double sens du terme, car la neutralité sur l'homosexualité, aujourd'hui, ne suffit plus. D'ailleurs, c'est ce qui est spécifié dans la brochure elle-même où on cite Pasolini... C'est le règne de ce que Pasolini trouvait intolérable, celui de la tolérance... vous voyez, même la tolérance serait pour ces gens une forme de mépris, comme si l'homosexualité devait être la norme, l'hétérosexualité deviendrait alors coupable.

Dans la délibération, je le dis de manière symbolique, mais finalement c'est très évocateur, on évoque ces subventions sous le registre Droits de l'Homme, et il y a là, à mon avis, un dévoilement de cette notion des droits de l'homme car, en matière de crédibilité sur l'échelle des persécutions, quand je vois que dans le dossier suivant, c'est le sort des femmes afghanes que l'on entend défendre, je me dis que cette juxtaposition est tout à fait indécente. Ce contraste est saisissant quant à l'utilité de ces subventions que nous contestons ouvertement.

Madame le Maire - Madame VERBRUGGHE, voulez-vous répondre ?

Mme VERBRUGGHE - Simplement un petit mot, Madame le Maire. Je pense que, dans notre règlement intérieur, nous aurions dû avoir une réflexion sur le temps de parole des groupes car nous avons droit ce soir à une diatribe d'extrême-droite qui nous est infligée à tous sur des sujets qui nous sont chers parce que ce sont des sujets qui sont au cœur de la démocratie, et je pense que nous avons vraiment à réfléchir sur cette parole.

(applaudissements)

Madame le Maire - Nous mettons aux voix la délibération 541.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Contre : le Front National

Abstention : l'Intergroupe Union pour Lille

Adopté à la majorité.

02/542 - Subvention destinée à l'association Négar.

02/641 - Subvention destinée à l'association Kultures.

02/642 - Subvention destinée à l'association Lianes Coopération.

Adoptés.

Nous arrivons aux dossiers de Monsieur KANNER.

Madame BAERT, sur le 554.

.../...

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

02/543 - Vacances Enfants - Versement de subventions.

02/544 - Vacances Familiales - Versement de subventions.

02/545 - Association Départementale des Francas du Nord - Versement d'une subvention.

02/546 - Association A.D.F.I. - Versement d'une subvention.

02/547 - Association Vive les Vacances - Versement d'une subvention.

02/548 - Association Jean BOSCO - Versement d'une subvention.

02/549 - Association FARE - Versement d'une subvention.

02/550 - Scouts de France - Codépie de Lille - Versement d'une subvention.

02/551 - Actions liées à l'Enfance - Centres de Loisirs sans Hébergement (CLSH) 6-12 ans.

02/552 - Contrat Educatif Local - Programmation 2002 - 2ème répartition.

02/553 - Adhésions aux associations prestataires de services - Activités péri et extra-scolaires - Année 2002.

Adoptés.

02/554 - Services périscolaires - Barèmes des ressources - Restaurants d'enfants - Grille des participations familiales à compter du 1er septembre 2002.

Mme BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, la hausse des tarifs de restauration scolaire de près de 5% pour toutes les tranches de catégories existantes avant la modification du système de tarification que nous devons d'ailleurs voir mise en place au printemps dernier, ne recueille pas l'approbation du groupe Union pour Lille.

Les familles lilloises sont déjà lourdement taxées par les impôts locaux et ces nouvelles hausses dans leur budget vont encore alourdir leurs charges.

On nous explique que cette évolution des tarifs se justifie par une évolution des prix et en particulier des salaires du personnel.

Oui, il faut du personnel pour la restauration scolaire, du personnel qualifié et en nombre suffisant mais cela justifie-t-il une hausse des charges pour les familles lilloises et hellemmoises ?

Nous pouvons prendre le problème d'une autre façon. Il n'a jamais été commandé d'audit sur la restauration scolaire. C'est une erreur. Cela s'est fait dans d'autres villes et on a pu réduire les coûts tout en maintenant un service de restauration municipal.

.../...

Ces audits montrent qu'en général 20 à 25% des denrées alimentaires ne sont pas consommées par les enfants et partent chaque jour à la poubelle, entraînant de fait un surcoût non négligeable.

A Lille, faut-il rappeler que 9.500 repas sont servis chaque jour ?

Le coût du transport des denrées alimentaires dans les 54 restaurants scolaires de la ville peut certainement baisser dès lors que les oublis qui multiplient les transports ne sont pas répétitifs et quotidiens.

Qu'en est-il aussi du recouvrement des repas impayés par les familles ?

Nous devons aider et soutenir les familles qui ont de réelles difficultés financières et sociales mais il existe aussi des familles qui ne veulent pas régler le repas de leurs enfants. Le suivi de la procédure de recouvrement actuel est-il suffisamment efficace ?

La prévision des effectifs au plus près de la réalité est aussi un critère de maîtrise des coûts. Des améliorations peuvent être apportées dans ce domaine.

Au niveau du personnel, un redéploiement, notamment des personnels des centres d'animation de la petite enfance qui sont présents dans les écoles deux heures par jour, le matin et le soir, et ce, sans la présence des enfants, pourrait être envisagé pour grossir les effectifs du personnel de restauration scolaire pendant midi.

Mises bout à bout, toutes ces mesures peuvent faire baisser les coûts et donc le prix de revient d'un repas pour les familles et l'audit en dégagerait certainement d'autres. On ne serait pas loin alors de compenser la hausse de 5% que vous demandez ce soir aux familles.

Madame le Maire, mes chers collègues, nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Monsieur KANNER.

M. KANNER - Madame le Maire, mes chers collègues, manifestement, l'audit devient une méthode de gestion à la mode chez nos collègues.

Je tiens à dire que c'est la première fois que la Ville, en tant que Conseil Municipal, est amenée à examiner ce type de délibération puisque, jusqu'alors, c'était la Caisse des Ecoles qui avait à en délibérer et ce travail a été élaboré, bien évidemment, avec mes collègues Ariane CAPON et Guy ORIOL avec lesquels nous partageons le travail sur les politiques éducatives de la Ville de Lille.

Il est à noter, et je rassure notre collègue Madame BAERT, que c'est la première augmentation que nous pratiquons depuis le 1er janvier 2001 pour une période qui commencerait en septembre 2002. Donc, si vous calculez bien, cela fait 20 mois, mes chers collègues, sans augmentation des participations des parents.

La législation est très précise en la matière puisqu'elle stipule que nous devons augmenter en principe de 2,3%, que nous pouvons augmenter ces participations de 2,3%, sauf —et bien sûr, c'est le cas— si la participation des familles est inférieure à 50% du coût réel du repas.

.../...

Je tiens donc à dire à Madame BAERT, puisqu'elle parle de politique sociale, que cette proposition que nous faisons dans cette délibération, pour laquelle bien entendu je demande le soutien du Conseil Municipal, cette proposition ne nie en rien les efforts sociaux de la Ville de Lille. Je vous donnerai simplement un seul chiffre, mes chers collègues.

La catégorie 1, soit les futurs 0,93 €, représente une participation des parents qui est inférieure à 10% du coût de revient réel du repas. Cela touche aujourd'hui près de 50% des usagers de nos services. Ceci confirme complètement le rôle social de ces tarifs pratiqués, sachant que les recettes attendues seront destinées à améliorer le service public rendu aux enfants, ce qui constitue pour nous la première priorité.

La prochaine étape de notre travail, Madame le Maire, mes chers collègues, sera l'application -Madame BAERT le sait bien puisque nous avons eu l'occasion d'en débattre en Commission- l'application du quotient familial qui, je crois, réglera beaucoup de problèmes évoqués ce soir.

En tout cas, Madame le Maire, mes chers collègues, je trouve, et c'est peut-être une petite tâche dans ce Conseil Municipal, je trouve particulièrement indécent d'entendre critiquer par un membre de l'Opposition la politique sociale de la Ville alors qu'elle appartient à une sensibilité politique proche d'un Gouvernement qui n'a pas osé, qui n'a pas mis en œuvre le petit coup de pouce nécessaire pour les salariés les plus en difficultés de notre pays, je pense aux Smicards.

(applaudissements)

Madame le Maire - Je voudrais effectivement rappeler que la Ville de Lille fait un effort considérable, comme l'a dit Patrick KANNER, en matière de restauration scolaire. La catégorie la plus importante d'enfants est la catégorie 1, celle justement qui va, après l'augmentation, payer le repas 0,93 €, soit 6,10 F. On voit bien qu'il s'agit d'une politique sociale extrêmement importante. Je pense qu'il faut effectivement, comme le dit Patrick KANNER, continuer à encadrer de mieux en mieux, de même que nous améliorons en permanence la qualité des repas. Madame CAPON a fait un travail considérable avec les enfants eux-mêmes d'ailleurs sur le choix des repas mais aussi avec des nutritionnistes.

Je pense que nous pouvons être fiers de notre système de restauration scolaire et aussi de la tarification que nous proposons.

Je mets aux voix cette délibération n°554.

Qui vote pour : les membres de la Majorité Municipale

Contre : l'Intergroupe Union pour Lille

Abstention : le Front National

Adopté à la majorité.

02/555 - Dons de matériels informatiques pour les structures périscolaires de la Ville de Lille par l'organisme Lille Métropole Habitat.

Adopté.

.../...

Chemise n° 24

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

02/595 - Association "Sous les Marronniers" - Occupation de la Vieille Bourse.

02/596 - Monuments Historiques - Programme de restauration 2001-2004.

02/597 - Monuments Historiques - Eglise St-Maurice - Façades du portail Nord compris travées 13 et 29, pyramides et terrasses attenantes.

02/598 - Journées du Patrimoine - Attribution de subventions.

02/599 - Journées du Patrimoine 2002 - Subvention à l'association KLING-KLANG.

02/600 - Journées du Patrimoine - Programme et budget prévisionnel.

Madame le Maire - Monsieur PLANCKE, quelques minutes ou même quelques secondes sur les Journées du Patrimoine ...

M. PLANCKE - Madame le Maire, trois des délibérations qui vous sont proposées aujourd'hui concernent effectivement les Journées du Patrimoine.

Vous vous en souvenez, ces journées avaient malheureusement dû être annulées l'an passé suite au tragique attentat de New York. Malgré leur déception, tous les participants et tous les quartiers se sont remis au travail et s'associeront à l'édition 2002 qui se déroulera le samedi 21 et le dimanche 22 septembre sur le thème Territoire et Patrimoine.

Associations, Conseils de Quartiers, institutions publiques et privées, même simples particuliers se sont mobilisés pour offrir à un public toujours avide de découverte un programme encore plus riche et éclectique.

Près de 60 lieux privés et publics, parfois méconnus ou habituellement inaccessibles, seront ouverts ce jour-là. Les quartiers de Lille-Sud et de Moulins seront mis à l'honneur avec en particulier une exposition à Lille-Sud sur l'histoire du quartier à la mairie de quartier.

Je ne vais pas vous détailler le programme, vous l'avez dans votre dossier.

Quelques détails quand même à signaler. Il y a comme d'habitude l'opération aux Bois Blancs avec l'installation du traditionnel village hollandais mais aussi cette année la découverte de la Brasserie des Moulins, future maison folie de la rue d'Arras, avec une promenade découverte sonore avec le Kling-Klang et le Théâtre du Prato, la découverte des caves du Vieux-Lille et des entreprises industrielles sur le quartier de Moulins, les chantiers municipaux comme celui de la bibliothèque du Faubourg de Béthune sont aussi au programme.

Vous aurez le programme détaillé disponible à la fin du mois d'août dans les mairies de quartiers et à l'Office du Tourisme.

.../...

Un mot pour évoquer une autre délibération qui traite du grand programme de restauration des monuments historiques pour Lille 2004.

Comme vous avez pu le constater, les échafaudages qui s'élèvent dans la ville en témoignent, les travaux sont lancés à l'église Saint-Maurice, à Sainte-Catherine, à la Porte de Gand et à la Porte de Paris.

Dès septembre de nouveaux chantiers vont s'ouvrir à Saint-Etienne, à l'Hospice Comtesse, au Palais Rihour, au Palais Rameau et à l'ancienne église Sainte-Marie-Madeleine.

Le Conseil Général va, pour sa part, engager la restauration de la Porte de Roubaix.

Il vous est proposé aujourd'hui de préciser légèrement le programme adopté en 2001 afin de doter, dès 2004, l'ancienne église Sainte-Marie-Madeleine des équipements intérieurs nécessaires en chauffage et en sanitaire par exemple pour une utilisation permanente comme lieu de diffusion culturelle.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Monsieur PLANCKE.

Je mets aux voix ces délibérations sur le patrimoine.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adoptés.

Merci.

Madame BOCQUET, quelques mots.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - PMI
POUPONNIERE ET CRECHES

02/605 - Activités Petite Enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune - Versement de subventions à la Maison de quartier des Bois-Blancs.

02/606 - Pouponnière Municipale - Photocopieur - Protocole transactionnel.

02/607 - Association Jeune Enfance Nord - Versement d'une subvention.

02/608 - Contrat Enfance - Centres de Loisirs Maternels - Financements.

02/609 - Contrat Enfance - Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou Pouponnières municipales.

02/610 - Association Les Petites Canailles - Versement d'une subvention.

02/611 - Association InnovEnfance - Halte garderie "La Luciole" - Versement d'une subvention.

.../...

02/612 - Association de la Petite Enfance St Maurice Pellevoisin - Versement d'une subvention Contrat Enfance - Avenant n°3.

02/613 - Association Les Francas de Lille - Versement d'une subvention.

Adoptés.

02/614 - Création d'une structure multi-accueil - Modification du programme.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la délibération que je vous propose de valider ce soir concerne la restructuration de la crèche municipale Marie Curie, anciennement Croisette, située à Lille-Sud.

Cette crèche a ouvert ses portes en décembre 1978. Nous profitons donc de la restructuration de cette crèche pour diversifier et augmenter la capacité d'accueil de 10%.

Une crèche de 60 places devient donc deux crèches de 22 places, une halte-garderie de 8 places. Nous nous sommes en effet rendu compte que certains parents inscrivaient leur enfant à temps plein alors qu'ils n'auraient besoin que d'une halte-garderie. Et également un jardin maternel de 14 places.

Un jardin maternel, c'est accueillir les plus grands de la crèche qui n'ont bien sûr pas les mêmes demandes ni les mêmes besoins que les tout-petits. C'est également les accompagner vers l'autonomie en vue de pouvoir être scolarisés.

Une réflexion avec les assistantes maternelles de la crèche familiale est également enclenchée. Lorsque le bébé est vraiment tout petit, il est avec sa nounou puis, de temps en temps, elle l'accompagne vers le collectif, vers la crèche qui se situe à côté ou en halte-garderie.

Ce projet travaillé avec le personnel et Catherine CAPELLE, responsable du Service Enfance que je tiens à remercier ce soir pour sa collaboration, a été présenté en Commission Petite Enfance et en Conseil de Quartier de Lille-Sud.

Ainsi donc, ce projet illustre parfaitement notre souci qualitatif, la diversification, et quantitatif, l'augmentation, de la politique petite enfance que nous entendons mener sur Lille.

Merci.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Merci.

02/615 - Structures municipales d'accueil Petite Enfance - Elaborer un projet d'établissement.

Adopté.

.../...

Monsieur VICOT, création de deux zones de dépose-minute.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

STATIONNEMENT ET TAXIS

02/635 - Stationnement payant - Création de deux zones de dépose-minute - Extension de la zone de stationnement payant - Tarification spécifique.

Deux secondes, Madame le Maire.

Deux zones de dépose-minute de voyageurs à proximité immédiate des gares de Lille-Flandre et de Lille-Europe, zones qui seraient situées, l'une, Place de la Gare, l'autre, avenue Willy Brandt.

S'agissant de zones de dépose-minute, il convient que la rotation des véhicules soit maximale et donc que le tarif soit particulièrement dissuasif. Nous vous proposons donc le premier quart d'heure gratuit, puis 3 euros de l'heure, c'est-à-dire 20 F.

Merci.

Madame le Maire - Cela est efficace, à tous points de vue.

C'était une zone de dépose-minute et une délibération-minute.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Merci.

C.C.P.D.

02/636 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2002 - Adoption.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Monsieur SANTRE. Là, c'est à côté du dépose-minute, le parc vélos.

.../...

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur SANTRE,
Adjoint au Maire

VOIRIE

02/637 - Dénomination de voies - Ilot Euralille.

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

02/638 - Site location/gardiennage vélos Gare Lille-Flandres - Convention entre l'association l'Euro Vélo et la Ville de Lille pour 2002.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant de commenter rapidement la délibération 638, je voudrais vous demander d'accepter une modification de détail sur la délibération 637 qui concerne la dénomination de nouvelles voies dans le quartier de la ZAC Euralille.

Il s'agit du troisième point sur la dénomination des deux allées de Safed puisqu'il existait à Lille une allée de Safed le long du boulevard périphérique et une autre à l'intérieur du Parc Matisse. La délibération vous proposait de renommer l'allée qui longe le boulevard périphérique le long de la gare de Lille Europe. Nous nous sommes rendu compte que les services d'EDF-GDF étaient domiciliés allée de Safed et que tous leurs papiers étaient imprimés à cette adresse.

Donc, pour éviter de mettre en difficulté EDF-GDF, nous vous proposons simplement d'inverser. Donc, l'allée qui longe la gare de Lille Europe garderait le nom de rue de Safed et l'allée du Parc Matisse deviendrait l'allée de Lisbonne.

Cette proposition étant faite, j'en viens à la délibération 638 qui concerne la mise en place d'un service de gardiennage et de location de vélos en gare de Lille-Flandres.

Il s'agit de réactiver, de réorienter le dispositif Loca-Lille Vélo mis en place de 1999 à septembre 2001 à titre expérimental par l'Association Lille-Sud Insertion et la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

Le nouveau service correspond à un engagement pris en mars 2001 par la Majorité municipale en complément d'une politique d'aménagement en faveur des cyclistes. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du PDU en renforçant l'intermodalité entre vélos et transports collectifs et plus particulièrement avec le TER et le métro.

La dégradation de la qualité de l'air constatée par l'AREMA dans notre agglomération depuis le vote du PDU il y a tout juste deux ans et les conclusions d'une étude récente de l'Institut de Veille Sanitaire sur les conséquences de la pollution atmosphérique ne peuvent que nous conforter dans la mise en œuvre volontariste d'une politique de mobilité durable.

Le service Loca-Lille Vélo permettra donc d'améliorer les alternatives aux transports individuels motorisés que la Ville de Lille souhaite offrir à ses habitants et visiteurs.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Lille, l'Association Euro Vélo aujourd'hui porteuse du projet, la SNCF et avec le concours de la Poste, il est donc prévu d'assurer un service de gardiennage sécurisé et de location de bicyclettes.

.../...

Ce service sera installé dans le local du centre de tri postal, au cœur de la gare Lille-Flandres. Il sera assuré sur une large plage horaire, vraisemblablement 7 jours/7, répondant ainsi tant aux besoins des usagers quotidiens dans le cadre de déplacements domicile-travail qu'à ceux d'une clientèle plus touristique.

Pour les années à venir, ces prestations pourront être étendues sous des formes adaptées à d'autres sites sur le territoire lillois.

Cette extension sera menée en lien avec les services communautaires en charge des transports en commun et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains, afin d'assurer à terme une cohérence et une couverture pertinente à l'échelle de l'agglomération.

Un comité d'orientation et de suivi sera mis en place.

Si les délais techniques et administratifs de mise en œuvre le permettent, le service devrait être opérationnel dès la rentrée et pourrait être officiellement lancé pour le 22 septembre, jour de l'opération « En ville sans ma voiture » au cours de la semaine des transports publics.

Je profite de cette parole, et pour conclure, pour souhaiter que le 22 septembre 2002, un dimanche, soit l'occasion pour nous de réfléchir à l'accessibilité du secteur du Marché de Wazemmes, encombré chaque semaine par la présence de trop nombreuses voitures.

Au-delà des nuisances générées, l'efficacité d'intervention des secours est aujourd'hui compromise.

Le 22 septembre prochain pourrait être l'occasion de tester la piétonnisation dominicale d'une partie de ce secteur et une meilleure gestion de la circulation et du stationnement en périphérie du marché.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets aux voix les délibérations.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adoptés.

Merci.

Dernière délibération, Monsieur CUCHEVAL.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES

02/639 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

Je vais essayer d'être aussi efficace que mon voisin ...

Je souhaite simplement, à l'occasion de cette délibération, vous informer, mes chers collègues, de la réalisation en cours d'un plan de notre ville axé sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il indiquera les places de stationnement réservées, les cheminements, bâtiments et services accessibles.

Il s'agit bien sûr de faciliter la vie quotidienne d'une partie importante de la population lilloise mais aussi d'améliorer la qualité de l'accueil que nous réservons à ceux qui nous rendent visite, à commencer par les participants aux Championnats du Monde Handisports qui se dérouleront, je vous le rappelle, à Villeneuve d'Ascq du 20 au 28 juillet 2002.

Je crois pouvoir dire qu'un tel document manquait. Il pourra être présenté à la presse vers la mi-juillet.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Bravo, Monsieur CUCHEVAL, et bravo pour cette initiative.

Je vous demande encore quelques instants, mes chers collègues, pour mettre aux voix l'ensemble des dossiers qui n'ont pas donné lieu à des remarques : les dossiers 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12, 15, 20, 21, 22, 23, 25 et 28.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Qui vote contre : personne, bien sûr, puisque nous sommes tous d'accord.

Je vous remercie.

Chemise n°2

Rapporteur Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

02/431 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

02/432 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Budget supplémentaire 2002.

02/433 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Centre de Soins Paul Clermont" - Versement d'une subvention.

02/434 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions aux associations hellemmoises pour l'année 2002 - Versement du solde.

02/435 - Commune Associée d'Hellemmes - Médiathèque - Création.

.../...

02/436 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole Jenner - Agrandissement - Procédure d'appel d'offres.

02/437 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêts bonifiés au Commerce et à l'Artisanat - Versement d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole.

02/438 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Berthelot - Versement d'une subvention.

02/439 - Commune Associée d'Hellemmes - Centres de Loisirs Sans Hébergement - Séjour à Ambleteuse.

02/440 - Commune Associée d'Hellemmes - Déclaration d'utilité publique : immeuble 94 rue Jean Bart - Section 298 AN n°1093.

02/441 - Commune Associée d'Hellemmes - Cession d'un immeuble préempté 94 rue Jean Bart, Section 298 AN n°1094 et 1095.

02/442 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement - Association "Edouard et Célestin vont en bateau".

Adoptés.

Chemise n°3

Rapporteur Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

02/444 - Commune Associée de Lomme - Reprise des espaces verts rue Anne Delavaux.

02/445 - Commune Associée de Lomme - Tarifs d'abonnement à la Médiathèque de Lomme.

02/446 - Commune Associée de Lomme - Adhésion de la Médiathèque de Lomme à l'Association Num & Liv : agence de coopération des bibliothèques en Nord - Pas-de-Calais.

02/447 - Commune Associée de Lomme - Adhésion de la Médiathèque de Lomme à l'Association « Images en bibliothèques ».

02/448 - Commune Associée de Lomme - Adhésion de la Médiathèque de Lomme à l'AUSIDEF : association des utilisateurs des systèmes informatiques de gestion de bibliothèques (Dynix et Horizon).

02/449 - Commune Associée de Lomme - Centre d'Action Sociale de Lomme - Section du C.C.A.S de Lille - Subvention de fonctionnement.

02/450 - Commune Associée de Lomme - Dispositif « HANDISCOL » - Subvention à l'Association CAPENFANCE.

02/451 - Commune Associée de Lomme - Reversement d'une subvention à l'école Curie-Pasteur de Lomme.

.../...

02/645 - Commune Associée de Lomme - Construction de la Médiathèque : marché négocié n°99/46 - Revêtements de sols souples - sols scellés - faïences - Avenant.

02/646 - Commune Associée de Lomme - Mise en œuvre d'un système informatique de gestion de la médiathèque - Marché négocié n° 99/42 - Avenant.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur Monsieur de SAINTIGNON,
Premier adjoint

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02/452 - Congrès annuel de Corenet global - Subvention à l'APIM (Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole).

02/453 - Association TGVILLES-RAFHAEL - Cotisation 2002 de la Ville de Lille.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

02/454 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers.

02/455 - Contrat de Ville - Programmation 2002 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

02/456 - Politique de la Ville - Lien social médiation - Programme Adultes relais - Tableau récapitulatif

02/457 - Politique de la Ville - Convention avec les associations percevant plus de 23.000 euros de la part de la Ville de Lille.

Adoptés.

EMPLOI

02/458 - "Un Eté au Ciné" - Programme d'actions 2002 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2002 à 2004 avec l'Association Réussir-la Mission Locale de Lille.

02/459 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif

02/460 - Subvention au Comité de Bassin d'Emploi de Lille - Espace Jeunes Diplômés - Convention d'objectifs 2001.

02/461 - Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) - Convention.

.../...

02/462 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Pérennisation du service de suppléance éducative créé par A.V.E.N.I.R. Enfance

Adoptés.

MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX

02/463 - Relocalisation du Centre Social Mosaique, Square des Mères - Quartier de Lille Fives - Marché sur appel d'offres ouvert.

02/464 - Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Versements de diverses subventions Avenants aux conventions provisoires.

02/465 - Associations partenaires du quartier du Faubourg de Béthune - Attributions de subventions - Avenant à la convention provisoire - Groupe Scout Isla Lille.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur Monsieur MUTEZ
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

02/466 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 4 : Prospector de nouvelles enseignes pour renforcer l'offre commerciale à Lille - Participation au Marché international professionnel de l'implantation commerciale et de la distribution (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).

02/467 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Union Commerciale Hôpital Militaire.

02/468 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.

02/469 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association "Du Côté de la Treille".

02/470 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association des commerçants et artisans rue Wazemmes-Artois.

02/471 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL).

Adoptés.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

02/472 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE-CNS).

02/473 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

R.M.I.

02/474 - Subventions destinées aux organismes à caractère social -Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

02/475 - Programme insertion - Réalisation d'une action humanitaire au Burkina Faso avec des jeunes du Programme TRACE (TRAJET D'ACCES A L'EMPLOI).

02/476 - Programme "Insertion" - Chantier école de Lomme.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur Madame ESCANDE,
Conseillère municipale déléguée

ETAT CIVIL - CIMETIERES

02/494 - Indemnité de Conseil à Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale - Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Adopté.

Chemise n°12

Rapporteur Madame FILLEUL,
Conseillère municipale déléguée

TOURISME

02/505 - Office de Tourisme de Lille - Deuxième versement sur les recettes de la taxe de séjour.

Adopté.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

02/506 - Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région - Demande d'aide financière.

02/507 - Déplacement à Alger de l'association lilloise A.J.S. Wazemmes - Demande de subvention.

02/508 - Mission Naplouse : mai/juin 2002 - Prise en charge des frais de déplacement et de séjour de la délégation lilloise.

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

02/509 - Semaine interculturelle Lille-Valadolid du 18 au 25 mai 2002 - Demande de subvention.

02/510 - Participation de la compagnie de marionnettes BABA YAGA au Festival de Marionnettes "SYNEGURA" à Erfurt du 8 au 15 juin 2002 - Demande d'aide financière pour les frais de transport.

02/511 - Déplacement à Cologne de l'école Lalo, du 24 au 26 juin 2002 - Demande d'aide financière.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

02/521 - Opération Souham - Traité de concession à la SAEM Euralille - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant pour l'année 2001.

02/522 - Ravalement de façades - Subventions.

02/523 - Secteur de la Porte de Valenciennes - Schéma d'Aménagement : Convention d'études en mandat à confier à la SAEM EURALILLE.

02/524 - Programme 2002 "maintien des courées" - Phase de travaux de réhabilitation et de monitorat technique - Modalités de financement du programme 2002 - Lancement de la procédure d'appel d'offres.

02/525 - Plan Local d'Urbanisme - Inscription de quatre emplacements réservés au bénéfice de la Ville de Lille.

02/526 - Projet Lille 2004 : aménagement du Parc des Sports et du Site des Barnums - Avenant n°1 à la convention de mandat avec SORELI.

02/647 - Modification du POS - Suppression de l'emplacement réservé n°49 pour "aménagement du quartier de Fives rues Pierre Legrand et Brasseur".

.../...

02/648 - Mandat Lille Grand Palais - Reddition des comptes - Protocole transactionnel entre la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine et la SAEM EURALILLE.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

02/527 - Terrain d'assiette de l'ancienne Cité Millerot, rue Duguesclin à Lille - Vente au profit de Lille Métropole Habitat - OPAC de Lille - Modification du prix de vente.

02/528 - Immeuble sis à Lille, 81 Quai de l'Ouest - Achat par la Ville de Lille à Monsieur CAUCHY.

02/529 - Résiliation du bail emphytéotique de la S.C.I. Igloo.

02/530 - Porte de Roubaix - Monument situé rue de Roubaix, section AE n° 105 - Passation d'un bail emphytéotique au Conseil Général du Nord.

02/531 - Brasserie des 3 Moulins sise 47, rue d'Arras à Lille - Création d'une Maison-Folies - Acquisition pour un euro symbolique auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine Communauté Urbaine.

02/532 - Usine LECLERCQ sise 70, rue des Sarrazins à Lille - Création d'une Maison-Folies - Acquisition pour un euro symbolique auprès de Lille Métropole.

02/533 - Immeuble sis à Lille, 101 rue des Stations, 31 ter rue Colbert - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Préemption.

02/534 - Ancienne Ecole Saint-Louis, 5-7 rue de l'Abbé Cousin à Lille - Projet d'acquisition par la Ville à l'Association Diocésaine de Lille.

02/535 - Convention de mise à disposition du Patrimoine Ancien de la Ville de Lille au profit du CAL-PACT de Lille.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur Madame STANIEC,
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

02/558 - Prestations de services concernant l'organisation de manifestations festives - Personnes Agées.

02/559 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adoptés

.../...

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

02/560 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

02/561 - Remise gracieuse : titre de recette 3442/02 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur Madame MERLIN,
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

02/562 - Association de la halte-garderie du Faubourg de Béthune - Atelier de parentalité.

Adopté.

Chemise n°22

Rapporteur Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

02/563 - Parc Automobile - Remplacement des véhicules vétustes - Marché sur appel d'offres ouvert.

02/564 - Fourniture de produits d'entretien divers et d'hygiène destinés au fonctionnement des services municipaux - Appel d'offres ouvert - Années 2003 à 2005.

02/565 - Marché Distribution du Magazine Municipal et de ses Editions par quartier.

02/566 - Marché Réalisation du Magazine Municipal et de ses Editions par quartier.

Adoptés.

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

02/643 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 2003 à 2005 - Marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

02/644 - Exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux de Lille et Lille-Hellemmes - Marché sur appel d'offres - Dossier d'exécution.

Adoptés.

.../...

Chemise n°23

Rapporteur Madame CULLEN
Adjointe au Maire

CULTURE

02/567 - Subventions aux associations et structures culturelles lilloises - Avenants aux conventions.

02/568 - Subvention à l'association Danse à Lille.

02/569 - Acquisition d'une œuvre d'art de Catherine JANSENS.

02/570 - Maison Folie Lille 2004 de Wazemmes - Usine LECLERCQ.

02/571 - Maison Folie Lille 2004 du quartier de Moulins - Brasserie des Trois Moulins.

02/572 - Lille 2004 - Accueil d'une exposition "Etrangement Familier" au Musée de l'Hospice Comtesse - Passation d'une convention entre la Ville de Lille et l'Association "Lille 2004".

02/573 - Adhésion à l'Association des Amis de la Fondation de Lille.

02/574 - Choix du délégataire pour la gestion du Théâtre Sébastopol (2002-2005).

02/575 - Théâtre du Grand Bleu - Convention cadre - Contrat d'objectifs et de Moyens.

02/576 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Berthe Morisot" - Convention de partenariat entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lille.

02/577 - Palais des Beaux-Arts - Avenant n°1 au marché d'appel d'offres restreint pour la réalisation de l'exposition "Berthe Morisot" - Lot Muséographie.

02/578 - Palais des Beaux-Arts - Avenant n°1 à la convention Ville de Lille-RMN relative à l'édition du catalogue de l'exposition "Berthe Morisot".

02/579 - Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat liant la Ville de Lille et la société Renault dans le cadre de l'organisation de l'exposition Carolus DURAN présentée à Lille du 7 mars au 9 juin 2003.

02/580 - Palais des Beaux-Arts - Convention de coproduction liant la Ville de Lille et la Ville de Toulouse dans le cadre de l'organisation de l'exposition Carolus DURAN présentée à Lille du 7 mars au 9 juin 2003 et du 24 juin au 29 septembre 2003 à Toulouse - Lancement de l'appel d'offres.

02/581 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Lumières et Ténèbres - Art et Civilisation du Baroque en Bohème" - Délibération tarifaire complémentaire.

02/582 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Lumières et Ténèbres - Art et civilisation du Baroque en Bohème" - Convention de partenariat entre l'Orchestre National de Lille et l'Atelier Lyrique de Tourcoing et la Ville de Lille.

02/583 - Palais des Beaux-Arts - Tarifs pour les structures sociales et associations lilloises et non-lilloises s'adressant à un public non imposable sur le revenu (groupes de la Médiation Culturelle).

.../...

02/584 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet de convention avec le Centre National de la Cinématographie - Archives du film.

02/585 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Conditions de circulation des malles pédagogiques.

02/586 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Réouverture des présentations permanentes Modalités spécifiques d'ouverture - Ventas.

02/587 - Opéra - Travaux de rénovation - Lot n°10 : sols résine - Changement de raison sociale.

02/588 - Opéra de Lille - Travaux de rénovation - Travaux d'aménagement - Plan de programme complémentaire - Financement.

02/589 - Conservatoire National de Région - Vente d'instruments - Appel d'offres.

02/590 - Aide aux "nouveaux médias" : Projet ZELABO - Subvention de la Ville à l'association ABREACTION.

02/591 - REAL ACT "Village" - Subvention de la Ville à l'association Org ni nation (O.I.N.).

02/592 - Aide à la création de danse hip-hop - Subvention de la Ville à l'association "Collectif 6° sens".

02/593 - Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations.

02/594 - La électronique'braderie - Lille 2002 - Subvention de la Ville à l'association de sensibilisation à l'éveil culturel et social.

02/443 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Galerie Nationale de Prague relative à l'organisation de l'exposition "Lumière et Ténèbres - Art et Civilisation du Baroque en Bohême".

02/650 - Maison natale Charles de Gaulle - Restructuration.

Adoptés.

Chemise n°25

Rapporteur Madame PHEULPIN-COQUEL,
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

02/601 - Bibliothèque Municipale - Contrat-Ville - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

02/602 - Bibliothèque Municipale - Avenant de transfert entre la Ville de Lille, l'Association DACOR Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais.

02/603 - Bibliothèque du Faubourg de Béthune - Plan de financement relatif au volet équipement et fonds documentaire.

.../...

02/604 - Lecture et conférences - Subventions.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur Madame le Maire.
en l'absence de Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

02/622 - Mise à disposition de locaux par la Ville de Lille au profit de l'association "Le Chalet" - Passation de convention.

02/623 - Mise à disposition de locaux par la Ville de Lille au profit de l'association "Tintin et Miloud" - Passation de convention.

02/624 - Subventions à diverses Associations de Jeunesse.

02/625 - Programme d'Animation-Jeunesse 2002 - Opération Ville-Vie-Vacances, Loisirs des Jeunes dans le Nord - Attributions de subventions.

02/626 - Projet Jeunesse - Attribution de subvention.

02/627 - LA FOLIE DES FETES" - Subvention de la Ville à l'association MONTEVIDEO.

02/628 - Un Eté culturel et coopératif - Subvention de la Ville à l'association LE PAS DE COTE.

02/629 - Balades de l'Eté - Modalités d'organisation.

02/630 - Festival Interassociatif des Cultures Urbaines du Faubourg de Béthune.

02/631 - UN ETE AU CINE - Programme d'actions 2002 - Subvention de la Ville à l'association REUS-SIR LA MISSION LOCALE DE LILLE.

Adoptés.

FETES

02/632 - Braderie de Lille - Création d'un village départ/arrivée du Semi-Marathon - Passage à l'Euro.

Adopté.

INTEGRATION

02/633 - Intégration - Programmation 2002 - Charte locale de lutte contre les discriminations.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

02/634 - Intégration - Programmation 2002 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier et à vous souhaiter à tous de bonnes vacances, je crois que nous les avons bien méritées, en attendant de vous retrouver à la rentrée.

(Séance levée à 20 h 10)